

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 30 MARS 2015

Intervention de M. le Maire

Bonsoir à toutes et à tous, merci d'être présent ce lundi 30 mars 2015 dans une salle du Conseil Municipal heureusement suffisamment grande pour vous accueillir toutes et tous sur des sujets qui sont importants pour la vie municipale de toutes les collectivités locales et de JUVIGNAC en particulier. Constatant le quorum atteint, je désigne la secrétaire de séance la plus jeune qui je crois est Mme Emmanuelle VIGNERON. Avez-vous des observations, des questions ou des oppositions à ce qu'elle soit secrétaire de séance ? Non ? C'est donc adopté, Mme Emmanuelle VIGNERON va pouvoir organiser l'appel.

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

Mesdames et Messieurs bonsoir.

PRÉSENTS : M. Jean-Luc SAVY, M. Jacques BOUSQUEL, Mme Marie-Pierre PASDELOU, M. Jérôme LARGUIER, Mme Béatrice MICHEL, M. Luc BRAEMER, Mme Audrey THALY-BARDOL (représentée), M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN, M. Alain GRÉPINET, M. Michel ROQUES, M. Eugène GRAVIER (représenté), Mme Gabrielle ROBERT (représentée), Mme Brigitte MOULAOU, M. Alain CASTELL, Mme Incarnation CAMBON, M. Laurent ROESCH, Mme Karine JULLIEN, Mme Véronique PRIÉ, Mme Hélène MERLET, M. Alexandre LOPEZ, Mlle Emmanuelle VIGNERON, Mme Marie MACHERY, M. Hubert ALLOUCHE (représenté), Mme Eliane GAUZY-CHABLE, Mme Florence PLAYS, M. Arnaud JULIEN (représenté), M. Jean-Claude BOUISSEREN, M. Laurent MUNOZ, M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. le Maire

Merci Emmanuelle. Nous allons approuver les deux Conseils Municipaux des 8 et 17 décembre 2014 en commençant par le premier. Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2014, je le rappelle pour ceux qui l'ignorent, les procès verbaux sont intégralement retranscrits au niveau des débats par un logiciel qui traduit et qui retranscrit trois micros. Donc si vous souhaitez qu'Alphonse GARCIA, ici présent, puisse avec succès retranscrire vos débats, merci de parler dans un des trois micros ouverts pour la qualité des retranscriptions. Est-ce qu'il y a des observations ou des remarques sur ce PV du 8 décembre 2014 ?

Je sou mets au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci.

Le Procès-verbal du 17 décembre 2014 qui lui aussi retranscrit nos débats. Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Je soumetts au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vais procéder à la lecture des décisions du Maire :

Décision 2014/19

Le Maire de la ville de JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son quatrième alinéa,

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance et l'entretien des ascenseurs, plateforme élévatrice et portails automatiques des bâtiments communaux, décide de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché entretien des ascenseurs et portails automatiques des bâtiments communaux conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour une durée de trois ans avec la société Schindler, 34430 Saint-Jean-de-Védas pour un montant annuel de 4 866,30 € hors taxe, soit 5 839,56 € TTC.

Décision 2014/20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L. 2122-22, les délibérations présidées dans les décisions que j'évoquais précédemment, considérant la nécessité d'assurer la fourniture de carburant pour les besoins du parc automobile municipal de la collectivité, décide de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte à un marché à bons de commandes « fourniture de carburant » conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics avec SAS MIRAND Hypermarché-Intermarché pour un quantitatif annuel, minimum de commandes 12 000 litres, maximum de commandes 25 000 litres, la durée du marché est prévue pour une période trois ans.

Décision 2015/01

Au vu de l'article toujours CGCT L. 2122-22 de la délibération du 17 avril 2014 et 24 avril 2014 citées précédemment,

Considérant la nécessité d'effectuer la mise en place des bâtiments modulaires pour une durée de 23 mois, qui sont installés sur le site du groupe scolaire des Garrigues, rue des Bergeronnettes à JUVIGNAC, pour accueillir des activités scolaires.

Considérant la décision 2014/13 du 1^{er} juillet 2014 relative à l'attribution du marché en procédure adaptée pour les « locations et mise en place de bâtiments modulaires du groupe scolaire des Garrigues »,

Considérant les modifications apportées par la maîtrise d'ouvrage suite aux aléas techniques du marché : avenant n° 1 concernant la location d'un bâtiment modulaire supplémentaire sanitaire de 18 m², décide de conclure au marché location et mise en place de bâtiments modulaires au groupe scolaire des Garrigues attribué à l'agence ALGECO 13742 Vitrolles, l'avenant n° 1 de fourniture modificative d'un module supplémentaire pour un montant de 7 871,73 € hors taxe soit 9 446,07 € TTC.

Décision 2015/02

Au vu des articles toujours 2122-22 et délibérations des 17 et 24 avril 2014.

Considérant la nécessité d'effectuer la mise en place de bâtiments modulaires pour une durée de 23 mois, qui sont installés sur le site du groupe scolaire de Fontcaude, rue de la Calade à JUVIGNAC pour accueillir les activités scolaires

Considérant la décision 2014/12 du 1^{er} juillet 2014 relative à l'attribution du marché en procédure adaptée pour les « locations et mise en place de bâtiments modulaires du groupe scolaire Fontcaude »

Considérant les modifications apportées par la maîtrise d'ouvrage suite aux aléas techniques du marché : avenant n° 1 concernant la suppression de deux bâtiments modulaires et de leur remplacement par un module de restaurant scolaire, décide de conclure au marché « location et mise en place de bâtiments modulaires au groupe scolaire de Fontcaude », attribué à l'agence ALGECO 13742 Vitrolles l'avenant n° 1 en moins-value de fourniture modificative pour un montant de 7 912 € hors taxe soit 9 494,40 € TTC.

Décision 2015/03

Contestation de l'acte de vente passé en date du 1^{er} avril 2014 entre la commune de JUVIGNAC et la SARL JUV-LA-VERTE devant le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER.

Le Maire de la commune de JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22-16 et 2122-23

Vu la délibération du 17 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, le pouvoir lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT,

Considérant que la délibération du 17 juin 2013 autorisant le principe de l'intégration des parcelles au domaine public de la commune n'emporte pas intégration des parcelles en l'absence d'acte translatif de propriété

Considérant que l'acte de vente contesté a été signé par Mme le Maire Danièle SANTONJA le 1^{er} avril 2014, soit après les élections municipales du 30 mars 2014 qui ont vu la victoire de la liste sur laquelle n'apparaissait pas Mme Danièle SANTONJA

Considérant que la commune entend faire constater la nullité absolue de cet acte décide :

Article 1^{er} : d'ester en justice et de charger le Cabinet SCP Scheuer-Vernhet & associés domicilié 1, Place Alexandre Laissac à MONTPELLIER, de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Article 2 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal dans la prochaine séance sous la forme d'un donner acte ; un extrait est affiché à la porte de la Mairie. Expédition en est adressée à M. le Préfet du Département de l'Hérault.

Du 1^{er} au 7 avril 2014, nous étions élus, mais Mme SANTONJA devait expédier les affaires courantes et ne pas prendre des décisions significatives, ce qu'elle a fait.

Décision 2015/04

Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles précédemment cités

Vu la délibération du 17 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT, il est décidé :

Article 1^{er} : de conclure avec la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon, un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour une durée d'un an, avec les caractéristiques du prêt de 12 mois, un taux de 1,76 € avec une commission d'intervention de 1 000 €, un TEG de 2 %.

Décision 2015/05.

Au vu des mêmes articles du CGCT et de la délibération du 17 avril 2014, décide de conclure avec le Crédit Agricole du Languedoc, un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'euros pour une durée de un an, pour 12 mois indexés sur l'Euribor 3 + marge de 2,2 % périodicité de remboursement annuelle, frais de dossier 0,2 % du montant accordé.

I – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN MAIRIE DE JUVIGNAC

Nous allons passer à l'ordre du jour avec la première affaire :

Je vous rappelle que par la délibération 14.04.06.01 du 6 avril 2014, le Conseil Municipal fixait à 8 le nombre d'Adjoints au Maire selon l'ordre du tableau ci-dessous. Les Adjoints sont ainsi indiqués et par arrêté 2014/140 en date du 18 avril 2014, il a été accordé à Mme Marie MACHERY, Adjointe au Maire, la délégation Jeunesse. Donc par arrêté municipal 2014/460 en date du 9 décembre 2014, le Maire retirait à Mme Marie MACHERY ses délégations. Par délibération n° 14.12.17.12 du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir Mme Marie MACHERY dans ses fonctions d'Adjointe au Maire, il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint. En application des dispositions combinées des articles L. 2122-21, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, la désignation des Adjoints au Maire doit avoir lieu au scrutin secret. Les Adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de Conseils Municipaux que d'Adjoints à désigner. Dans le cas présent s'agissant d'un seul siège à pourvoir, ces listes ne pourront comporter qu'un seul nom. Vu la délibération 14.04.06.01 du 6 avril 2014 fixant à 8 le nombre d'Adjoints au Maire, la délibération du 14.12.17.12 en date du 17 décembre 2014 portant le non-maintien de Mme Marie MACHERY dans ses fonctions d'Adjointe au Maire. Eu égard aux dispositions venant d'être énoncées et demander au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au 8^{ème} rang dans le tableau des Adjoints.

Nous allons donc constituer un bureau électoral présidé par le Maire avec deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin alors je crois que M. Alain GREPINET et M. Michel ROQUES sont tout désignés, et deux membres du Conseil Municipal parmi les plus jeunes que sont Mme Emmanuelle VIGNERON et M. Alexandre LOPEZ. Je vais demander à Mme Corinne BERNAL, avant de faire circuler les enveloppes et les bulletins, d'appeler à la candidature, au poste d'Adjoint qui pour nous est proposé avec Mme Emmanuelle VIGNERON, est-ce que quelqu'un se porte candidat ? M. Stéphane GOEPFERT. Pas d'autre candidature ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Chers collègues, M. le Maire, je vous avais alerté déjà l'an passé sur l'utilité des Commissions Municipales et je fais partie d'un certain nombre d'entre elles dont celle qui concerne l'administration générale. A une question simple que j'ai posée à M. Alain BOUSQUEL jeudi passé et je regrette que les commissions aient lieu si tardivement alors qu'elles devraient être des commissions de travail, donc à une question simple, quelle sera la délégation du nouvel Adjoint, M. Alain BOUSQUEL m'a répondu, M. le Maire va vous le préciser et il tient à le faire lui-même, la nouvelle organisation du Conseil Municipal ou du moins de vos représentants. Donc avant tout vote et ne sachant quelles sont les délégations et responsabilités de chaque Adjoint, je vais vous poser cette question à savoir, pouvez-vous nous préciser quid ? Il s'agit de notre premier Conseil Municipal en 2015, il a lieu la veille d'un scrutin électoral qui a vu un fort électorat patriote

Intervention de M. le Maire

On dérive, on dérive. Venons-en au fait, je vais vous répondre. On ne va pas évoquer les scrutins d'hier.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Non, on n'évoque pas les scrutins d'hier sauf que vous aviez promis durant votre campagne de confier un poste d'Adjoint à l'opposition. Je me sens tout à fait légitime pour postuler et avant que vous ayez répondu à la précédente question, enfin ma première question, j'exprime le souhait d'être candidat pour JUVIGNAC Bleu Marine.

Intervention de M. le Maire

Très bien, merci de votre intervention M. Stéphane GOEPFERT. Mme VIGNERON n'a pas encore été élue, ni vous d'ailleurs, un des deux peut être élu, sachant que l'Adjoint en question s'occupera de démocratie participative et de citoyenneté. Est-ce que tout le monde a deux bulletins plus un bulletin pour un vote blanc éventuel plus une enveloppe ? Oui, M. Stéphane GOEPFERT ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, j'ai bien noté qu'il s'agissait de démocratie participative. Il y a un bulletin de vote et un bulletin blanc. Pardonnez-moi, mais si je veux voter pour moi, je fais comment ? Vous pouvez en donner à tout le monde.

Intervention de M. le Maire

Vous avez raison, c'était en cours de préparation et donc circule dans vos rangs Mme Corinne BERNAL, qui s'occupe des élections, des Conseils Municipaux, qui transmet les PV à la Préfecture, qui prépare les Conseils, les notes de synthèse, qui les rédige.

Intervention de M. le Maire

Mme Corinne BERNAL va continuer à travailler et passer devant vous pour récupérer vos bulletins.

- Mlle Emmanuelle VIGNERON : a voté
- M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN : a voté
- M. Luc BRAEMER : a voté
- Mme Béatrice MICHEL : a voté
- M. Jérôme LARGUIER : a voté
- Mme Marie-Pierre PASDELOU : a voté
- M. Jacques BOUSQUEL : a voté
Procuration pour M. Eugène GRAVIER : a voté
- M. Alain GREPINET : a voté
Procuration pour Mme Gabrielle ROBERT : a voté
- M. Laurent ROESCH : a voté
Procuration pour Mme Audrey THALY-BARDOL : a voté
- Mme Karine JULLIEN : a voté
- Mme Véronique PRIÉ : a voté
- M. Alain CASTELL : a voté
- Mme Incarnation CAMBON : a voté
- M. Michel ROQUES : a voté
- Mme Brigitte MOULAOU : a voté
- M. Alexandre LOPEZ : a voté
- Mme Hélène MERLET : a voté
- Mme Marie MACHERY : a voté
- M. Stéphane GOEPFERT : a voté
- M. Laurent MUNOZ : a voté
- M. Arnaud JULIEN : a voté
- Procuration pour M. Laurent MUNOZ : a voté
M. Jean-Claude BOUISSEREN : a voté
- Mme Eliane GAUZY-CHABLE : a voté
- Mme Florence PLAYS : a voté
Procuration pour M. Hubert ALLOUCHE : a voté
- M. Jean-Luc SAVY : a voté

Les quatre personnes désignées tout à l'heure peuvent se joindre à moi sur la droite.

Le vote étant clos, le dépouillement peut commencer :

- Mlle Emmanuelle VIGNERON : 24 voix
- M. Stéphane GOEPFERT : 1 voix
- Vote blanc : 4

Mme Emmanuelle VIGNERON est élue à la majorité, nouvelle Adjointe.

Nous allons passer à l'affaire suivante et pour cela, j'appelle M. Luc BRAEMER. Oui, M. GOEPFERT pardon.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je tenais à féliciter Mme Emmanuelle VIGNERON pour avoir gagné cette élection dont je n'étais pas favori, mais je le savais, et lui adresse tous mes vœux.

Intervention de M. le Maire

J'en profite pour vous indiquer que c'est M. Alain CASTELL qui prend la délégation de la Communication en lieu et place de Mme Emmanuelle VIGNERON. Il n'y a pas d'élection, c'est un Arrêté du Maire.

II – MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – CHARTE METROPOLITAINE DE GOUVERNANCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Intervention de M. Luc BRAEMER

M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles. Vu le pacte de confiance métropolitain adopté par le conseil communautaire du 17 juillet 2014, il s'agit donc de mettre en place une charte métropolitaine de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme entre le temps où le PLU est communal et qu'il deviendra PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) au 1^{er} janvier 2017 et donc cette charte est destinée à gérer ce temps de latence entre le PLU et le PLUI.

1- Le cadre juridique et politique de cette charte.

La transformation au 1^{er} janvier 2015 de la communauté d'agglomération de MONTPELLIER en Métropole dénommée Montpellier-Méditerranée-Métropole (MMM) entraîne le transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Métropole. Ce transfert de compétence conduit ainsi à faire du PLU Intercommunal, le document de planification réglementaire des 31 communes de la Métropole. La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR, précise que le PLUI est élaboré sous la responsabilité de l'EPCI, mais en collaboration avec les communes membres et que les modalités de cette collaboration sont définies entre eux, c'est donc l'objet de la charte. L'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme dans sa version issue de la loi ALUR dispose, ainsi que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal,

arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant à l'initiative de son Président, l'ensemble des Maires des communes membres.

La loi ALUR et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi GRENELLE 2, apportent de réelles garanties aux communes pour que le PLUI soit élaboré et mis en œuvre en collaboration avec elles.

Encore faut-il que les modalités de cette collaboration soient précisément définies.

En effet, si le PLUI ne doit pas être la somme des PLU communaux, il doit nécessairement être le produit d'un travail devant se nourrir des réalités locales dans la mesure où sa traduction réglementaire se fera à l'échelle de la parcelle, que les parcelles conservent une compétence étendue en aménagement et que les Maires continuent à assurer la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Dans le prolongement du Pacte de Confiance adopté le 17 juillet 2014 et en intégrant le principe des lois sus visées, une charte de gouvernance du PLU a été élaborée par le groupe de travail « Urbanisme et Aménagement » regroupant les DGS (Directeurs Généraux de Services), des 31 communes, leurs référents techniques ainsi que les services compétents de la Métropole pour définir les modalités de cette collaboration. Elle a été examinée et validée par la conférence des Maires du 24 novembre 2014 sachant que la Conférence des Maires, telle que définie par le Pacte de Confiance constitue à la fois la Conférence Intercommunale prévue par les articles L. 123.6 et L. 1230.10 du Code de l'Urbanisme et la Conférence Métropolitaine prévue par l'article L. 5217-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Préalablement à son adoption par le Conseil Métropolitain, la charte est soumise pour avis simple à la commune.

2- Les objectifs et les principes des dispositions de cette charte.

Cette charte a pour objet de définir les modalités précises de collaboration entre les 31 communes et la future Métropole dans la conception du PLUI, dans le strict respect des souverainetés de chacun.

Les principes qui y sont affirmés intègrent la double pertinence des collectivités concernées : les Communes, collectivités de proximité et en prise avec les besoins et réalités locales, et la Métropole, garante de l'aménagement cohérent et solidaire du territoire métropolitain. Ils sont également l'occasion de rappeler que le PLUI doit être le produit d'un travail nourri des réalités locales.

Dans cet esprit, les principales modalités du travail commun pour l'élaboration du PLUI énoncées dans cette charte sont les suivantes :

- Les communes sont associées tout au long du processus d'élaboration du document d'urbanisme et non uniquement lors des étapes de validation.
- Une phase de recueil préalable des projets et enjeux locaux liés à l'élaboration du PLUI est initiée à l'échelle de chaque commune.

- Des réunions sont organisées à l'échelle des secteurs du SCOT, en l'occurrence pour JUVIGNAC, le secteur comprenant, outre JUVIGNAC, Grabels, Murviel-lès-Montpellier et Saint-Georges-d'Orques, une vision partagée entre la Métropole et les Communes.
- Des réunions sont programmées entre la Métropole et chaque commune sur l'élaboration des dispositions concernant directement celle-ci.
- La Métropole met en place des moyens techniques, notamment des prestataires spécialisés, sur chaque territoire communal pour l'élaboration du zonage.

De même, plusieurs dispositions sont prévues à chaque étape de la procédure réglementaire, en complément et en précision de celles déjà prévues par le Code de l'Urbanisme modifié :

- Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont présentés en Conférence des Maires.
- Le projet d'arrêt est présenté à chaque maire selon les modalités définies avec l'accord de ce dernier, qui est invité à formuler ses observations dans un délai de **1 mois**.
- La prise en compte des observations écrites et le projet de PLUI sont présentés en Conférence des Maires, préalablement à l'arrêt du projet par le Conseil Métropolitain.
- Suite à l'avis des Conseils Municipaux, les amendements éventuels sont présentés en Conférence des Maires.
- Le PLUI tenant compte des avis et remarques formulés pendant l'enquête publique est présenté à la Conférence des Maires pour examen, préalablement à l'approbation du projet par le Conseil Métropolitain

Il est enfin à noter que les principes de cette collaboration sont similaires pour les révisions et modifications du PLUI.

Complémentairement, la charte de gouvernance du PLU définit également des modalités spécifiques de collaboration concernant les procédures d'évolution des PLU communaux dans l'attente d'un PLUI exécutoire. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité de ces différentes procédures incombe à la Métropole en vertu du transfert de compétence PLU.

Le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur la charte de gouvernance du PLU jointe à la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci Luc. Est-ce qu'il y a des questions et des observations ? M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Merci M. BRAEMER. M. le Maire, vous avez voté une adhésion à une Métropole que je préfère appeler mégalozone de par son élargissement prévu et puis une charte de confiance en laquelle je n'ai pas confiance et qui a une durée de vie somme toute limitée. Vous nous appelez à délibérer sur un projet concernant un pacte, à nouveau, de gouvernance, je n'aime pas le terme, je vous le dis,

mais qui lui aussi, d'après ce que j'ai compris aux Commissions Urbanisme dont je fais partie, a une durée de vie limitée à 2017. Qu'advient-il après ?

Intervention de M. le Maire

A propos du PLUI ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui.

Intervention de M. le Maire

Le PLUI sera construit jusqu'en 2017 en fait et il sera bâti ensemble. En fait, après 2017 il s'appliquera sur chacun des territoires des 31 communes. En fait aujourd'hui, le cadre méthodologique, c'est d'essayer de faire en sorte que le pouvoir ne soit pas centralisé ailleurs que sur les territoires et donc dans tout le cadre méthodologique qui est présenté dans la charte et que vous avez pu lire et que M. Luc BRAEMER vous a exposé, vous avez cette phase très importante de recueil de participatifs de l'ensemble des 31 communes. Je suis allé avec Madame Bénédicte LABARRE, Directrice Générale des Services, pour ceux qui ne la connaissent pas, et M. Luc BRAEMER à la Métropole rencontrer la Direction qui est en charge en fait de l'élaboration du PLUI pour commencer à pré-identifier avec eux des territoires de la commune qui sont susceptibles de pouvoir évoluer en termes de PLUI à moyen terme. Ce PLUI mettra deux ans à se construire et sera adopté ensuite définitivement, en tout cas pour un temps assez long, à partir de 2017.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

D'accord. Je tenais à exprimer un fait, c'est que la Métropole n'est pas prête pour absorber l'ensemble des prérogatives qui lui sont destinées. J'ai peur qu'elle s'en remette à nos communes, que nos habitants imposables en pâtissent, je tenais à l'exprimer c'est tout.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Stéphane GOEPFERT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou observations ?

Nous allons procéder au vote.

- Contre : 1
- Abstention : 1

Adopté à la majorité, merci. J'appelle Alain GREPINET pour les affaires qui vont nous occuper pour le reste de la soirée avec tout d'abord le Compte de Gestion 2014.

III. – COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2014

Intervention de M. Alain GREPINET

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais vous exposer les quatre points prévus à l'ordre du jour et nous commençons par le Compte de Gestion 2014.

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur de la Trésorerie de Cournonterral, accompagné des développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Considérant que les opérations dressées par le receveur et celles figurant au Compte Administratif sont concordantes ils font apparaître les résultats suivants qui s'affichent sur le tableau à savoir :

Dépenses de fonctionnement : 10 941 173,71 €

Recettes de fonctionnement : 10 261 392,53 €

Soit un solde négatif de -679 781,18 € plus un report de 2013 d'un montant de 531 100,41 € soit un résultat de -148 680,77 €.

Dépenses d'investissement : 7 518 758,14 €

Recettes d'investissement de 6 581 640,95 € qui laisse apparaître un solde de -937 117,19 € avec un report de 2013 d'un montant de -43 482,75 €

Soit un résultat d'exécution de -980 599,94 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2014
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents affectant à cette affaire.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Alain GREPINET. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?
M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui. On nous demande d'approuver un compte déficitaire enfin, l'affectation d'un résultat déficitaire de près d'un million d'euros. Nous avons déjà approuvé, moins ma voix, un budget déficitaire de 20 %, ce qui a fait La Une de quelques journaux. Je vous rappelle M. le Maire que vous êtes en charge quand même de la commune depuis au moins 9 mois sur l'exercice 2014. Je sais bien que vous n'êtes pas responsable, que vous subissez et découvrez un petit peu tous les jours l'état des finances de notre commune, mais au titre du fait que vous êtes aux commandes depuis bientôt un an, je ne peux que m'abstenir.

Intervention de M. le Maire

Merci beaucoup M. Stéphane GOEPFERT. M. Laurent MUNOZ.

Intervention de M. Laurent MUNOZ

Il aurait été souhaitable, je pense, dans les documents qui nous ont été présentés, qui sont préalables au Compte Administratif, d'avoir des colonnes qui nous permettent de juger entre les prévisions, c'est-à-dire le Budget Primitif qui avait été voté en 2014 plus les décisions modificatives et les ajustements, concernant les mandatements, qui arrivent au compte administratif. Les synthèses que vous nous présentez ne permettent pas l'analyse des chiffres par rapport aux éléments prévisionnels du budget prévisionnel. Je vous ai fait remarquer en aparté qu'il y avait une erreur sur le Compte Administratif qui est présenté, je voterai donc contre ce Compte Administratif.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Laurent MUNOZ.

Nous allons procéder au vote.

- Contre : 2
- Abstention : 6

Adopté à la majorité.

IV. – COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Intervention de M. le Maire

Passons à l'affaire suivante qui est effectivement le Compte Administratif 2014 qui comporte une erreur l'a fait remarquer M. Laurent MUNOZ, en page 10, de 5 000 € dans le total des dépenses de gestion de services. Je précise que je ne peux pas participer au vote du Compte Administratif 2014. Je peux participer au débat, mais je sortirai de la salle au moment du vote.

Intervention de M. Alain GREPINET

Nous allons passer à l'examen du Compte Administratif 2014. Ce Compte Administratif 2014 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville de JUVIGNAC entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Receveur de la Trésorerie de Cournonterral.

Le vote du Compte Administratif doit intervenir après l'approbation du Compte de Gestion. Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Maire peut, même s'il est en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer, comme il vient de vous l'indiquer, au moment du vote, faute de quoi le vote du Compte Administratif est entaché d'irrégularité en vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT.

Le Compte Administratif est inédit en ce qu'il constate un déficit des sections de fonctionnement et d'investissement, respectivement à hauteur de 148 680,77 € pour la section de fonctionnement et

de 980 599,94 € pour la section d'investissement, ainsi qu'il apparaît sur le tableau que vous pouvez observer.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2014 comme repris ci-dessous.

Vous avez là aussi, je ne vais pas les lire ligne par ligne, mais vous avez la section de fonctionnement avec des dépenses de fonctionnement.

Total des dépenses de fonctionnement en exercice pour un montant de 10 941 173,71 €, avec éventuellement la modification de la correction à apporter. Ça, c'est pour les dépenses de fonctionnement en exercice et pour les recettes de fonctionnement pour un montant de 10 261 392,53 €.

Puis, s'agissant de la section d'investissement, les dépenses d'investissement pour un total de 7 518 758,14 € et avec un reste à réaliser au 31 décembre pour un montant de 600 466 € et, s'agissant des recettes d'investissement, pour un montant de 6 581 640,95 € et donc, apparaît sur le tableau le récapitulatif que je vais seulement rappeler.

Dépenses de fonctionnement 10 941 173,71 €,

recettes de fonctionnement 10 261 392,53 €, ce qui laisse donc apparaître un solde négatif de - 679 781,18 €, avec un report de 531 100, 41 €, ce qui laisse apparaître un résultat d'exécution de - 148 680,77 € et s'agissant des investissements, dépenses d'investissement 7 518 758,14 €, recettes d'investissement 6 581 640,95 € qui laisse apparaître un solde négatif de -937 117,19 € avec un report 2013 de -43 482,75 € et donc un résultat total d'exécution de -980 599,94 € comme exposé plus haut.

A l'issue de cette présentation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les décisions suivantes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser à la section d'investissement comme suit :

- En dépenses : 600 466 €
- En recettes : 0 €

Arrête les résultats suivants du Compte Administratif 2014 (résultat de clôture) :

- Un déficit de fonctionnement de : - 148 680,77 €
- Un déficit d'investissement de : - 980 599,94 €

Soit un déficit total de : - 1 129 280,71 €

Intervention de M. le Maire

Merci M. Alain GREPINET. Avant de vous passer la parole, je vous préciserais simplement que le budget 2014 nécessite le travail de plusieurs mois. On le sait aujourd'hui puisqu'on fabrique 2015 et on en parlera tout à l'heure donc, il faut savoir que certes, on a eu 9 mois d'activité en arrivant au mois d'avril 2014, mais on va dire qu'un bon tiers des engagements 2013 sont arrivés sur les facturations 2014. La municipalité précédente pratiquait ce que l'on appelle la cavalerie, en n'imputant pas sur l'exercice comptable toutes les dépenses afférentes à cet exercice, en les

basculant sur l'année d'après pour garder une présentation du Compte Administratif à peu près correcte. Donc chaque année, cela se produisait comme cela, et en 2014, c'est la première fois qu'on rattache toutes les dépenses à l'exercice concerné et je précise qu'aujourd'hui, j'ai passé deux heures avec Madame Bénédicte LABARRE et M. Alain GREPINET, avec les deux Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes qui effectivement, ont constaté que depuis notre gestion, on arrivait à rattacher les bons engagements aux bons exercices.

Par exemple en 2014, on a 400 000 € de dépenses qui sont afférentes à 2013 et qui pèsent sur le budget. On a par exemple payé en 2014 deux fois le Marché de Noël, puisqu'on rattache en 12 mois ce qui se faisait en 2013 aussi. On avait aussi, et je l'avais évoqué, une surestimation des recettes dans le Budget Primitif annuellement avec des taxes qui devaient rentrer, des terrains qui étaient budgétés avec des prétendues cessions de terrains qui pouvaient, sans compromis, être placées dans un Budget Primitif, ce qui est tout à fait insincère. Cette insincérité a marqué aussi l'absence de 200 000 € qui étaient attendus sur des produits de services publics, etc. On équilibrait donc effectivement en début d'année un Budget Primitif pour ensuite décaler au maximum, à partir du mois d'octobre, on ne payait plus les fournisseurs. On a aussi le partenariat public privé entre SPIE et NATIXIS qui remplacent les lampadaires de toute la commune et qui impacte le budget à hauteur, et vous l'avez dans les chiffres, 300 000 € en investissement en 2014 et puis 115 000 € en fonctionnement. On avait aussi le remboursement d'une taxe d'aménagement sur le terrain des Thermes vendu à CETIM à l'époque, qui aurait dû être budgété sur 2013 et qui a été payé en 2014, 173 000 €, etc. on avait des restes à réaliser d'année en année qui n'étaient pas forcément imputés sur le bon exercice, et nous avons 600 000 € qu'on ne garde pas sous le coude et qu'on positionne sur l'année 2014.

Tous ces éléments font qu'on arrive à un déficit qui effectivement avoisine le million d'euros, dépasse le million d'euros, en tout cas sur 2014 qui encore une fois a été bâti par la majorité précédente.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui M. le Maire, une observation par rapport à votre remarque. Je connais pertinemment les errements de l'ex-majorité, je connais votre intégrité, votre implication, mais je me devais, vous le comprenez, de rappeler que Madame Danièle SANTONJA ne sera pas responsable de tout jusqu'en 2020 et je vous le rappellerai tous les ans, mais le plus important reste l'avenir puisque nous parlerons de 2015 tout à l'heure et je pense que nous sommes amenés à nous revoir très rapidement pour valider les chiffres qui seront de votre responsabilité.

Intervention de M. le Maire

Vous avez tout à fait raison. Merci M. Stéphane GOEPFERT. M. Laurent MUNOZ.

Intervention de M. Laurent MUNOZ

Juste en comparaison entre le Compte Administratif 2013 et le Compte Administratif 2014, il y a une augmentation de 365 000 € de frais de personnels, est-ce qu'on pourrait avoir des justifications ? Et une augmentation de 19 % concernant les charges à caractère général, pour

387 315 €. Par contre, les impôts et taxes, le produit des trois taxes a augmenté de 384 000 € entre 2013 et 2014. C'est ce qui concerne la section fonctionnement. Au niveau de la section d'investissement, vous avez fait un emprunt de 2,6 millions, merci de nous préciser à quoi il a servi puisque les états, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, ne présentent pas le budget primitif avec les affaires nouvelles et autres, ce qui m'aurait permis de ne pas vous poser cette question-là si les documents présentés avaient été un peu plus clairs et plus détaillés.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Laurent MUNOZ. En fait, votre question sur ces trois éléments, rejoint ce que j'ai dit précédemment sur le rattachement du bon exercice aux charges afférentes, notamment sur les frais de personnels effectivement, puisqu'on avait surestimé ou sous-estimé telles ou telles dépenses ou recettes et on s'est aperçu que dans les dépenses de personnels il y avait une surestimation, ou une sous-estimation suivant les années du personnel, dont que les 365 000 € que vous soulevez.

Les taxes qui viennent en plus, mécaniquement, chaque année ont un effet base : ici, ce n'est pas un effet taux en tout cas, c'est un effet base qui porte mécaniquement les recettes fiscales, je ne vous apprends rien. Et puis les 2,6 millions : c'était 1,8 million qui avaient été votés par votre majorité précédente en février 2014, que nous avons levés à l'automne, j'en avais parlé aussi, et qui principalement servaient, comme la ligne de trésorerie d'ailleurs, (qui sont des emprunts déguisés), à financer le remboursement du capital de la dette et les annuités notamment. On parlera de tout ça, sur la façon dont on voit les choses jusqu'en 2020, à partir de 2015, en matière d'emprunt. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Je vais sortir de la salle pour vous laisser voter.

Intervention de M. Alain GREPINET

- Contre : 2
- Abstention : 5

Le vote est positif, je vous remercie. M. le Maire peut revenir.

V. – COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Je vais passer au point suivant qui est l'affectation des résultats de 2014.

La délibération d'affectation des résultats intervient après le vote du Compte Administratif. Elle a pour objet de reprendre les résultats constatés au Compte Administratif et de les affecter pour une prise en compte lors du vote du budget.

Ainsi, le Compte Administratif fait apparaître les résultats définitifs suivants, les tableaux doivent s'afficher derrière moi. Avec résultat de fonctionnement, dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement pour un résultat après report, résultat affecté de -148 680,77 €. Deuxièmement, un besoin de financement de la section d'investissement qui laisse apparaître un solde de -937 117,19 €, avec un report de l'année précédente de - 43 482,75 €, qui fait un total de - 980 599,94 €. Troisièmement, détermination des restes à réaliser au 31 décembre 2014, en dépenses. Un total de 600 466 €.

Le résultat de la section de fonctionnement étant négatif, il ne permet pas de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver comme suit l'affectation des résultats, qui seront repris au Budget Primitif 2015 :

Chapitre 002 (dépenses)

- Résultat de fonctionnement reporté : - 148 680,77 €

Chapitre 001 (dépenses)

- Résultat d'investissement reporté : - 980 599,94 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Alain GREPINET. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur l'affectation des résultats de 2014 ? Pas d'observation, pas de question.

Nous allons procéder au vote.

- Contre : 2
- Abstention : 6

Adopté à la majorité, merci.

VI. – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Et nous passons à l'affaire suivante, sachant qu'avant que tu démarres Alain, pour nous présenter des grandes lignes, pour rendre plus vivante cette affaire qui est le débat sur les orientations budgétaires relatives au projet du budget primitif 2015, que la constitution, les détails, les orientations, les précisions et les concisions qui sont apportées dans les pages suivantes sont, j'allais dire nouvelles pour moi puisqu'étant élu dans l'opposition pendant 6 ans, je n'avais jamais eu le loisir de pouvoir disposer d'un travail aussi fournit et complet et je remercie Madame Bénédicte LABARRE qui est à ma gauche, Souhila GOUARD qui est en charge des Affaires Juridiques et financières de la commune et puis toutes les personnes qui ont œuvré dans l'ombre ou pas, les Directeurs dont certains sont présents dans la salle, puisque chacun des membres de l'administration a travaillé en concertation avec les élus pour produire des orientations budgétaires communes et travailler main dans la main entre l'administration et les élus, ce qui n'existait pas, je pense, jusqu'à présent. Pour répondre à la question de M. Stéphane GOEPFERT tout à l'heure, vous verrez que les perspectives ont été élaborées jusqu'en 2020. Il n'est pas question d'imaginer un débat d'orientation budgétaire limitée à l'année 2015. Il est beaucoup plus intéressant d'essayer de se projeter à l'horizon 2020 de sorte que les grandes lignes soient tracées et la feuille de route jusque là. Je te laisse la parole et puis avant que tu n'interviennes à nouveau, chacun des délégués concernés par la partie qui sera exposée de manière thématique, prendra la parole et ce que je

vous propose de faire c'est, au lieu de tout lire en suivant, c'est que sur chacune des onze thématiques, une fois que l'Elu délégué aura pris la parole, que vous puissiez intervenir chacun librement sur la thématique en question, que le débat on le fasse thématique par thématique. Donc si vous en êtes d'accord, Alain c'est parti.

Intervention de M. Alain GREPINET

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire qu'on appelle communément le DOB, s'impose aux régions, aux départements, aux communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, se sont les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Nous allons voir successivement, en introduction, quelques mots sur lesquels je vais revenir. Puis, une conjoncture nationale dégradée, en premier point. Deuxièmement, les déséquilibres du budget communal 2015, année charnière et enfin, les actions concrètes du budget 2015, chapitre au cours duquel s'exprimeront les Elus délégués comme vient de vous le rappeler M. le Maire.

Introduction

Le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature dans un contexte budgétaire inédit est complexe. Ce premier débat sur les orientations budgétaires revêt une importance particulière parce qu'il expose d'une part les objectifs de la nouvelle municipalité et d'autre part dimensionne les équilibres financiers qui doivent impérativement être retrouvés pour garantir la purge des comptes de la commune de JUVIGNAC, sans lequel aucun déploiement durable d'une nouvelle action publique communale ne saurait être envisagé. L'audit financier mené par le cabinet indépendant FININDEV, certifié par les résultats du Compte Administratif 2014 et corroboré par le Compte de Gestion établi par le Trésorier révèlent tous une même réalité, celle d'une situation budgétaire catastrophique. Enfin, la transformation de la communauté d'agglomération Montpelliéraine en Métropole depuis ce 1^{er} janvier 2015 implique le transfert de compétences de la Commune vers la nouvelle collectivité. Tous ces paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et nous invitent à repenser collectivement les moyens de satisfaire l'intérêt général. Il est donc urgent de mobiliser l'intelligence et les efforts de tous pour rétablir avant toute chose l'équilibre des comptes, et bâtir ainsi une nouvelle perspective pour JUVIGNAC et ses habitants.

1/Une conjoncture nationale dégradée

La perspective d'une inflation basse et le redressement des finances publiques de l'Etat qui impacte très fortement les finances des communes. Un déficit public inférieur à 3 %, présenté le premier octobre 2014, le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 a été adopté définitivement par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 2014. Le premier objectif de la loi reste, comme en 2014, la réduction du déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre d'ici la fin de

la législature. Ainsi, le Gouvernement entend par ses dispositions ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017. Des perspectives de croissances revues à la baisse. S'agissant des perspectives de croissance, les hypothèses retenues par le Gouvernement dans son dernier programme de stabilité 2014-2017 étaient :

- +1 % pour 2014
- +1,7 % pour 2015

Compte tenu d'une très faible croissance économique (+ 0,4 %), l'hypothèse 2014 n'a pas été atteinte. La loi de finances a donc revu à la baisse sa prévision de croissance à + 1 % du PIB pour 2015. Dans ces conditions, la commune de JUVIGNAC n'entend pas spéculer sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un hypothétique retour de la croissance économique, c'est pourquoi le budget de la commune s'appuie sur des hypothèses prudentes.

Le plan d'économie de 50 Milliards du Gouvernement

Le Premier Ministre a annoncé un plan d'économie en effet, de 50 milliards d'euros sur les trois prochaines années dont 11 milliards concernent les collectivités locales, soit 22 % de la baisse programmée sur la période.

Concrètement, pour JUVIGNAC la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement, passe de 903 133 € en 2013 à 286 157 € en 2017.

- - 58 400 € en 2014
- - 178 729 € en 2015
- - 185 113 € en 2016
- - 194 733 € en 2017

Au total – 68,3 % de dotations de l'Etat d'ici 2017 soit pour nous, - 616 975 € de ressources.

2/Les déséquilibres du budget communal et la spirale de l'endettement qui doit impérativement être enrayée.

2015, une année très difficile consacrée à l'amorce de la purge du déficit, pour solder la gestion passée.

Le paradoxe

Alors que JUVIGNAC dispose d'un potentiel fiscal, c'est-à-dire une capacité à contribuer, parmi les plus élevés de la Métropole, potentiel couplé de surcroît à une pression fiscale également très élevée, ses capacités d'actions sont aujourd'hui réduites à néant. Les choix financiers de gestion du passé, la gabegie, sont la cause de l'absence de marges de manœuvre actuelles et malheureusement futures. Une situation à laquelle s'ajoutent les défis financiers exceptionnels auxquels JUVIGNAC doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises.

Si la nouvelle équipe municipale n'intervient pas dès le budget 2015 pour enrayer la spirale : les dépenses de fonctionnement de 10 770 750 € seront supérieures aux recettes de fonctionnement de 10 175 912 € soit un « effet de ciseaux » de près de 594 838 € et un déficit de plus de 5,84 % du budget.

Notre capacité d'autofinancement sera négative et la commune ne parviendra pas à financer ses investissements. La nouvelle équipe municipale s'interdit de continuer sur ce rythme et ne s'autorise pas d'autres choix que de réduire drastiquement sur un programme pluriannuel ses dépenses de fonctionnement : la masse salariale, les subventions, les charges de gestion courantes, etc.

Des efforts vont être demandés à tous, pour réinventer le service public à JUVIGNAC, rétablir la sincérité des comptes, l'équilibre et écrire un nouveau projet.

Alors que nous ne sommes pas responsables de la situation financière désastreuse actuelle, nous, Élus de la nouvelle majorité, sommes contraints à l'assumer dans l'intérêt de l'avenir de JUVIGNAC et de ses habitants. Nous sommes « condamnés » à augmenter la fiscalité. De tous les scénarios étudiés, afin de s'assurer que les choix politiques permettent à la fois de répondre aux contraintes légales et d'assurer les missions fondamentales et de préparer l'avenir de JUVIGNAC, il ressort que la réalité est décidément beaucoup plus cruelle que celle à laquelle nous nous attendions et nous mesurons encore mieux aujourd'hui l'opacité de l'information à laquelle nous avons déjà difficilement accès, alors que nous étions ou pas dans l'opposition.

Néanmoins, le choix d'une politique résolue de rétablissement des équilibres ne doit pas nous empêcher de renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle de notre ville et l'engagement sur le chemin d'un autre JUVIGNAC.

3/ Les actions concrètes du budget 2015

Réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement grâce à une gestion financière exigeante et restructurée, pour atteindre une capacité d'autofinancement positive, couvrir le capital de la dette, et financer une partie de nos dépenses d'équipements, dont l'école.

Réduire la masse salariale, les charges de gestions courantes, les subventions, renégocier chaque contrat, redéfinir et prioriser les besoins, réinventer les façons de faire, revisiter un certain nombre d'activités sur notre ville. Cet effort sans précédent, sera rendu possible par la réforme de l'administration communale. L'activité de l'administration trouve sa pertinence quand elle est prioritairement tournée vers la qualité des services rendus aux habitants. Il s'agit de garantir aux juvignacois des missions de services publics de qualité et l'efficacité d'une administration moderne. Le management des équipes répondra à deux principes : ambition et responsabilité. Les actions que nous entendons porter pour les juvignacois s'articulent autour de 11 thématiques déclinées ci-dessous et nous allons donc maintenant, comme vous l'a proposé M. le Maire, donner la parole aux Élus concernés par chacune de ces thématiques et nous allons commencer par la thématique n°1.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

THEMATIQUE 1 : UNE ORGANISATION MUNICIPALE RESTRUCTUREE PROCHE DES HABITANTS ET DES USAGERS.

- 1. C'est optimiser les outils de gestion pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement.** Construire au plus juste le budget est la première exigence fondamentale et assurer la parfaite exécution en constitue une seconde, qui requiert

l'implication de chaque maillon de l'organisation municipale. Dans ce cadre, consultation, négociation ou renégociation, comité d'autorisation d'engagement des dépenses, rendez-vous des suivis budgétaires mensuels, tableaux de bord, formation des acheteurs, sont autant d'outils déjà mis en place par la nouvelle équipe pour garantir la nécessaire maîtrise des dépenses.

2. C'est réduire les charges de gestion courante.

- 364 000 € de budget des services en 2015 soit une réduction de 14,85 %. Tous les directeurs de la Ville ont été invités à trouver avec leurs services des pistes d'économies. Les charges de gestion courante qui représentaient en 2014, 2 450 678 € sur 10 941 173 €, soit 22,39 % des dépenses de fonctionnement, représentent 2 086 000 € sur 10 709 770 €, soit 19,47 % dans le projet de budget de fonctionnement 2015.

3. C'est la réduction de la masse salariale.

- 376 000 € de masse salariale en 2015 soit une réduction de 6,3 %. Les charges de personnels qui représentaient en 2014, 5 960 588 € sur les 10 953 602 € soit pour 54,42 % des dépenses de fonctionnement, s'établissent dans le budget 2015 à 5 586 180 € sur les 10 770 750 € soit 51,86 % de nos dépenses de fonctionnement. L'évolution maîtrisée de la masse salariale d'ores et déjà acquise -6,3 % en 2015, se poursuivra par un effort :

- De redéploiement des postes.
- Via la promotion de la mobilité interne, sur les priorités de la mandature : l'éducation, la petite enfance, la sécurité des habitants, le cadre de vie, la proximité avec les habitants, la participation citoyenne.
- Et au recours plus qualitatif aux contrats aidés.

A cet égard, la commune poursuivra également l'effort initié en 2014 sur la formation des agents en contrats aidés, 17 dont 8 contrats d'avenir, afin de favoriser leur entrée positive vers l'emploi pérenne. L'augmentation de la masse salariale nous sera interdite sur les trois années à venir :

- Son évolution devra s'opérer à coût constant.
- Les départs à la retraite, peu nombreux sur le mandat, 7 départs, ne seront pas systématiquement renouvelés.
- Toutes les directions seront amenées à rationaliser leur effectif.

4. Ce sera l'ouverture d'une table ronde et d'un observatoire du temps de travail.

Un important chantier sera ouvert avec le personnel et les organisations syndicales sur :

- Le temps de travail.
- L'amplitude d'ouverture des services.
- Les horaires atypiques ou les temps partiels.
- La définition de règles relatives à la gestion des RTT, des comptes épargne temps (CET) aujourd'hui inexistantes.

Même dans ce contexte, la préservation du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents seront des axes forts. Notre ambition consiste à mieux payer des agents certainement moins nombreux, mais responsabilisés au bon fonctionnement de leur entreprise de services publics, au bon usage des deniers publics, à créer pour ce faire un régime indemnitaire indexé sur le présentisme, le savoir-faire, mais aussi le savoir-être, la façon de servir et l'état d'esprit collaboratif et responsable.

5. C'est enfin redéployer les services municipaux au plus proche des habitants et des usagers.

Un projet en cours de finalisation sera prochainement proposé aux Juvignacois.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jacques BOUSQUEL. Nous allons sur ces thèmes ouvrir les débats et je tiens auparavant, à remercier encore une fois les Directeurs et les Chefs de Services dont certains sont présents dans la salle pour les éléments qui ont été évoqués précédemment comme la réduction des dépenses de gestion courante, pour leurs pistes de réflexion, la radiographie qu'ils ont menée dans leurs différents services pour aller essayer de trouver des pistes de solutions pour faire baisser les dépenses et je remercie aussi les agents communaux dans leur ensemble pour leur patience finalement, car ils attendent depuis un an ces éléments qui sont longs à mettre en place et je les remercie pour leur implication dans les missions de services publics qui leur incombent. Je vous propose d'ouvrir le débat et de prendre en compte les observations que vous pourriez avoir et remarques. Encore une fois il n'y a pas de vote ni à la fin ni maintenant, mais nous débattons. Qui souhaite prendre la parole sur le sujet de la thématique n°1 ? M. Laurent MUNOZ.

Intervention de M. Laurent MUNOZ

Juste des précisions complémentaires concernant les frais de personnels. Vous dites qu'il y a un redéploiement des postes et un recours significatif et plus qualitatif aux contrats aidés, moi je vous pose la question et après ? Les contrats aidés ça dure un temps, ça a un coût pendant un temps, mais ensuite le coût n'est plus le même. Deuxième petite question, est-ce que dans ce calcul a été fait le transfert du personnel à la Métropole ou pas ?

Intervention de M. le Maire

Merci M. Laurent MUNOZ. Les contrats aidés, permettent à des jeunes en situation effectivement difficile, de pouvoir travailler, de pouvoir étoffer leur CV. Si nous pouvons les aider, au mieux que la réglementation nous le permet et que l'Etat pour l'instant, permet ces contrats aidés, nous le ferons. Ces personnes sont lancées et savent d'ores et déjà quand elles démarrent dans la commune de JUVIGNAC en œuvrant pour le service public, que leur contrat sera nécessairement de durée brève d'une part. L'aspect qualitatif il est lié au fait que les contrats aidés n'ont pas tous les mêmes expériences, CV et autres et on tient à ce que l'efficacité au service public soit toujours garantie pour les juvignacois. Il ne faut pas prendre n'importe qui à n'importe quel poste en résumé. Votre deuxième question bien sûr, intègre plutôt les transferts de charges à la Métropole concernant le personnel de la voirie et nettoyage, est pris en compte dans la réduction de la

masse salariale donc les 6,3 % ne sont pas du tout ceux que l'on transfère à la Métropole naturellement, puisque c'est une opération blanche à hauteur d'environ 300 000 €, on les donne et on les récupère. Oui M. Jacques BOUSQUEL ?

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

C'est vraiment une réduction de masse salariale, ce n'est pas sur le transfert de la Métropole. Et en ce qui concerne les contrats aidés M. Laurent MUNOZ, je vous préciserais quand même quelque chose, c'est qu'il y avait beaucoup de contrats, notamment des CDD, il y en avait énormément, qui arrivent petit à petit à terme et que nous arrêtons, la plupart, parce qu'il faut arriver à réduire la masse salariale puisque la masse salariale on ne pourra la réduire que là-dessus, vous le savez. Si on peut encore en faire quelques-uns avec des contrats aidés on en fera, mais actuellement, on est lancé dans cette politique.

Intervention de M. le Maire

M. BOUISSEREN.

Intervention de M. Jean-Claude BOUISSEREN

Si vous le permettez M. le Maire, je vous ferai un résumé à la fin de la lecture du DOB pour répondre sur l'ensemble du DOB, merci.

Intervention de M. le Maire

Merci M. BOUISSEREN. M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

J'avais une remarque concernant l'introduction de M. Alain GREPINET. La baisse des dotations de l'Etat n'est pas une surprise, elle est connue, cela s'appelle la décentralisation et elle est initiée depuis très longtemps. En revanche, quid de cette Métropole sur laquelle vous allez me dire que je fais une fixation sachant qu'avec l'agglomération, quand JUVIGNAC versait 11 € à l'agglomération, il en recevait 4 en retour pour des investissements qu'on pourra qualifier de justifiés ou intéressés. Donc ça, c'est une remarque concernant l'introduction de M. Alain GREPINET et à M. Jacques BOUSQUEL je dirais, effectivement, M. Laurent MUNOZ l'a souligné, il doit y avoir un transfert d'une partie de notre personnel ou au moins une mise à disposition d'une partie de notre personnel à la Métropole, mais j'ai également entendu parler de proximité. Globalement, comment peut-on baisser la masse salariale, mettre à disposition du personnel à la Métropole et promettre une proximité davantage accrue ?

Intervention de M. le Maire

Merci M. Stéphane GOEPFERT. Sur la première question, le retour de la fiscalité qu'on envoie à l'agglomération bon an, mal an, sur les investissements que l'ancienne agglomération prodiguait, variait d'une année sur l'autre. On ne peut pas dire que l'on a envoyé 4 € pour en recevoir 1. C'était un budget consolidé sur les 31 communes. Sur les attributions de compensation, de ce qui relève de la voirie, nous avons « envoyé » en attribution de compensation environ 1 385 000 € par an,

estimés : on essaye de faire baisser cette somme-là. Pour l'instant c'est ce chiffre que l'on a en tête et que l'on maintient. Avec 300 000 € de personnel communal dédiés d'une part et donc, le million qui reste correspond aux moyennes des voiries, entretien, réseau et puis goudron qui étaient dépensés par la commune de JUVIGNAC sur les huit dernières années. Il est bien évident que chacune des 31 communes envoie entre guillemets à la Métropole ses agents et ses montants avec évidemment pour attente de chaque commune un retour de la même qualité de service de proximité.

Les agents restent sur les territoires et puis en retour, la Métropole pourra mutualiser ou grouper les achats sur un périmètre plus large que celui d'une commune et pouvoir peut-être et j'imagine, je l'espère et on le défendra, pouvoir, sur l'Ouest montpelliérain imaginer que les plans pluriannuels d'investissements concernant nos communes soient effectifs pour des montants similaires. C'est une opération en principe blanche, mais vous avez raison, il faudra veiller à ce que ce le soit et que l'on se batte pour cela.

On pourra parler plus loin de la territorialisation qui est une démarche en cours à la Métropole. S'il y a d'autres observations ou remarques sur ce thème n°1. Nous allons donc passer à la thématique n° 2 et c'est M. Luc BRAEMER qui va en parler, sur la programmation urbaine repensée et mieux maîtrisée.

Intervention de M. Luc BRAEMER

THEMATIQUE 2 : UNE PROGRAMMATION URBAINE REPENSEE ET MIEUX MAITRISEE

1. C'est conduire une action volontariste auprès des promoteurs et des propriétaires fonciers pour agir sur :

- La qualité des programmes de construction.
- L'organisation urbaine.
- La densité.
- La création d'équipements publics intégrés au programme.
- Le rythme de production des nouveaux logements.

Pour donner un exemple, sur chaque nouvelle opération, nous avons souhaité que soit nommé un architecte différent, de façon à sortir aussi de ce qui pourrait ressembler à de l'uniformisation des bâtiments sur l'ensemble d'ailleurs des communes de la couronne montpelliéraine.

2. C'est garantir la participation des constructeurs aux financements des équipements publics rendus nécessaires par leurs opérations.

A ce stade, des réunions de travail bimensuelles mises en place depuis plusieurs mois avec l'aménageur GGL ont permis de reprendre en main le dossier des Constellations et de redéfinir, au profit de la Ville, les équilibres financiers de l'opération. Nous avons ainsi récupéré le foncier du groupe scolaire qui sera construit sur le terrain de foot pour 1 050 000 € et l'abandon des participations de la commune à la ZAC pour 934 750 € soit environ 2 millions récupérés.

3. C'est repenser les programmes de construction initiés par la précédente municipalité

- En diminuant par deux le nombre de logements à construire, là-dessus nous sommes très exigeants avec les promoteurs.
- En exigeant la constitution d'une équipe architecte + promoteur à chaque fois différente pour lutter contre l'uniformisation de notre paysage urbain comme je vous le signalais tout à l'heure.

4. C'est une autre façon de travailler et de construire avec les promoteurs en utilisant notamment l'appel à projets pour instaurer un dialogue compétitif.

Le fruit de ces consultations sera régulièrement présenté aux Juvignacois selon une organisation à construire. C'est-à-dire qu'on fera des expositions publiques de chaque projet quand ils seront en état d'être présentés.

5. C'est l'optimisation du foncier appartenant à la Commune permettant :

- Outre de générer environ 3 700 000 € de recettes sur le mandat et donc de réduire le recours à l'emprunt pour la dépense prioritaire que constitue la troisième école.
- De reconstituer un nouveau patrimoine d'équipements publics tels que salles municipales, locaux associatifs, terrain viabilisés pour l'implantation d'une structure d'accueil des personnes âgées type EHPAD.
- Une richesse nouvelle d'environ 3 700 000 € par l'optimisation du foncier appartenant à la commune.

6. C'est l'amorce d'une reconquête paysagère de la ville en mobilisant les savoir-faire des services municipaux et notamment de son équipe des espaces verts.

Les premières actions de végétalisation pourront concerner les deux carrefours giratoires situés allée de l'Europe ou quartier de La Plaine.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Luc BRAEMER et merci pour ce travail de patience et de calme, mais de fermeté auprès des promoteurs parce que ce n'est pas facile et qu'ici, sur JUVIGNAC, on avait des habitudes nombreuses et variées et que l'on s'est heurté dès le début de la mandature et encore maintenant, à des formes d'urbanisations et des formes de pouvoirs et de contre-pouvoirs tout à fait délicats à gérer, presque harcelants parfois, mais on tient bon et on arrive à faire lâcher prise à des schémas qui finalement amènent une monovision, une coloration unique sur un territoire. On a besoin d'avoir d'autres coups de crayon, y compris sur les Constellations ou ailleurs. Donc le fait d'avoir trois visions, trois Architectes systématiquement, cela permet d'avoir le meilleur projet, celui qui nous paraît le meilleur pour les habitants, créer la couture avec les quartiers existants. Par exemple les Constellations, on l'a « planté » au milieu des Garrigues avec des personnes qui n'ont pas été consultées : cela s'appelle la couture, presque géographique, symbolique et sociologique entre des quartiers. Ce respect que nous avons pour les habitants actuels, cela fait partie des critères, des Cahiers des Charges que l'on présente systématiquement aux promoteurs, aux architectes avec la

nécessité de fournir des équipements publics, des espaces verts, ce qu'ils ne faisaient pas jusqu'à présent. La parole est ouverte au débat. M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui M. Luc BRAEMER, ma question va peut-être vous paraître stupide, mais j'entends parler de promoteur, de programme et j'ai toujours entendu parler de « stop à l'urbanisme » à JUVIGNAC. Il y a donc une certaine incohérence que j'ai du mal à saisir et il serait bon d'informer les personnes ici présentes sur ce que vous souhaitez exprimer. Ensuite, j'aimerais quelques précisions sur ce qu'est l'optimisation du foncier et par quel miracle cela peut générer 3 700 000 € de richesse, pas de trésorerie, sachant que pour générer une richesse nouvelle, si ce n'est pas de la trésorerie, c'est du patrimoine, il faut quand même le financer, mais, j'entends dire et on va le dire encore davantage un petit peu plus loin, qu'on n'a plus un sou.

Intervention de M. le Maire

Pour répondre à la première question de M. Stéphane GOEPFERT, c'était de dire quid des logements puisqu'on avait dit que l'on arrêta d'urbaniser, de bétonner, etc.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Oui, on a dit que l'on arrêta l'urbanisation de masse, cela ne veut pas dire que l'on va arrêter de construire, ne serait-ce que le parce que le PLH nous oblige à construire 1 325 logements d'ici la fin du mandat. Ce que l'on tente de faire et que pour l'instant on réussit pas mal, pour donner un exemple, sur un même terrain où il y a deux propriétaires et deux promoteurs, c'est d'abord réunir l'ensemble des acteurs et de ne sortir qu'un seul projet sur deux terrains contigus. Ensuite, de mettre en œuvre ce que l'on dit dans le texte, c'est-à-dire la nomination d'un architecte particulier sur cette opération et à l'intérieur de l'opération, faire prendre en charge avec une négociation bien sûr, la construction de salles publiques qui reviendront à la commune, voilà un peu comment on peut optimiser le patrimoine. Ensuite, cela passera par des cessions de terrains appartenant à la commune et on les a estimées et on est en train de faire le tour. Donc chaque fois, il y a au moins quatre promoteurs qui sont consultés, sur certains terrains il y a eu cinq promoteurs et effectivement, le total de ces cessions représenterait 3 700 000 € pour la commune.

Intervention de M. le Maire

Il faut savoir que le PLH, le Plan Local pour l'Habitat, en fait ce qui émane du schéma de cohérence d'orientation territoriale, implique des pénalités fortes pour les communes qui ne construiraient plus ou qui ne feraient plus de logements sociaux, donc nous, ce qu'on essaye de faire, c'est déjà de ralentir le rythme, de négocier avec la Préfecture là aussi, pour tenir un peu à distance les services préfectoraux qui plantent les pénalités en dédensifiant aussi des zones où, jusqu'à présent, on aurait pu imaginer de vraiment densifier. On a bloqué 1 300 logements depuis qu'on est arrivé et on ne pourra pas les bloquer éternellement dans la mesure où ils sont conformes au PLU : c'est pour ça que l'on modifie le PLU aussi, pour éviter de faire tout et n'importe quoi dans des quartiers, tels qu'on voyait apparaître ici et là les projets. Sur l'optimisation du foncier, comme l'a dit M. Luc BRAEMER, l'idée c'est d'essayer de recenser, d'essayer d'imaginer une stratégie foncière. Il n'y a

pas eu de stratégie foncière jusqu'à présent. C'est-à-dire essayer d'identifier des lieux publics, il y en a peu sur la commune et d'essayer de voir comment on peut éventuellement valoriser ce foncier-là, soit par effet de levier, on investit 1 € et on en récolte 3 deux ans plus tard, ou alors on essaye de les vendre à des prix plus élevés que le prix du domaine éventuellement, tout en faisant venir des acteurs économiques et là, c'est M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN qui est là-dessus en parallèle du logement puisqu'encore une fois, on parle du logement, mais le débat est ouvert. On a besoin de bassins d'emplois, on a besoin d'attirer des entreprises, on a besoin de faire venir, peut-être, autre chose que du commerce. On a besoin d'ouvrir, de diversifier les secteurs d'activités économiques sur la commune et M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN travaille sur des arcanes qui permettraient à des PME de 20, 25 personnes, des jeunes dans l'informatique, l'innovation à la recherche, à l'heure de French Tech, d'essayer de venir sur JUVIGNAC. Mais tant que vous n'avez pas le lien qui fait le tour par le nord et qui descend jusqu'à l'A9, tant que vous n'avez pas une gare et un aéroport à côté, on préfère aller au sud. Donc si M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN veut dire un mot là-dessus, parce que c'est vrai que l'on crée des cités dortoirs et il faut absolument l'éviter.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

C'est vrai qu'aujourd'hui, dans le périmètre de l'action commerciale, ce qu'on peut inscrire dans un budget c'est évidemment de l'habitat parce que ça c'est du sûr alors que la venue de l'entreprise c'est toujours du potentiel. On a travaillé avec M. Luc BRAEMER sur un certain nombre de projets qui ne sont peut-être pas des projets très innovants, mais qui sont des projets de commerces alternatifs de qualité. Tant que ce n'est pas signé, tant que ce n'est pas sur le terrain nous n'en parlons pas, on ne peut pas le budgéter, mais nous avons effectivement des perspectives donc il faut à nouveau sur la commune dans ce domaine-là et dans le cadre de la Métropole, nous travaillons actuellement avec les autorités de la Métropole, pour que ce que nous appelons l'Arc Ouest, moi j'ai été frappé que dans les élections au département que vous avez tous suivi, tous les interlocuteurs qui sont venus, quelle que soit leur tendance, leur parti à la municipalité de JUVIGNAC pour se présenter, ont tous dit qu'effectivement, ils considéraient que le retard pris à développer des capacités d'accueil d'entreprises sur le bassin d'emplois de l'Arc Ouest était une faute de la Métropole et que s'ils étaient élus, ils prendraient ce dossier à bras le corps pour que ce soit corrigé. Nous serons très attentifs à ce que ces engagements soient retenus et en ce moment, on rencontre absolument toutes les autorités qui peuvent nous apporter de l'emploi. J'étais il n'y a pas très longtemps avec le Président de South French Digital qui regroupe l'intégralité des entreprises du domaine de la technologie sur la région de MONTPELLIER et il a conclu notre entretien en disant que si MONTPELLIER veut devenir un des grands acteurs dans ce domaine-là au niveau européen, il ne peut pas se contenter des développements qui existent aujourd'hui comme le Domaine d'O, il doit se doter d'un énorme outil qui soit à même d'accueillir des grands du monde dans ce domaine-là, à la mesure de ce que peut faire le plateau de Saclay à Paris ou Sophia Antipolis à Nice et il m'a dit quand on regarde la carte de la Métropole de MONTPELLIER, il y a un seul endroit où cela peut se faire, c'est sur le plateau de Bel Air Naussargues. Donc clairement, à partir d'aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle Métropole, on va tous travailler à ce que cet outil pour le bassin économique que nous représentons soit mis en place. Ce n'est pas pour demain,

c'est pour cela que vous ne le voyez pas dans ce budget à 2020, mais les prémices doivent être engagées avant la fin de notre mandature.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ?
Mme Florence PLAYS.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Oui, pour compléter la question de M. Stéphane GOEPFERT qui était aussi la mienne, je voulais savoir si l'estimation des 3 700 000 € évidemment excluait le million d'euros qui vous être rétrocédé par GGL pour la future école.

Intervention de M. le Maire

Oui bien sûr, oui tout à fait.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, plus de question, plus d'observation ? Nous allons passer à la thématique n° 3 avec Mme Béatrice MICHEL qui va nous parler d'environnement, d'énergie et de gestion des risques.

Intervention de Mme Béatrice MICHEL

THEMATIQUE 3 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, GESTION DES RISQUES

1. C'est l'amélioration de la nécessaire information préventive des populations, qui résident en zones à risques grâce à l'acquisition d'un logiciel d'alerte des populations.
2. C'est la poursuite du travail collaboratif mis en place avec le comité des sinistrés « Raz les oreilles ».
3. C'est l'entretien et la mise en valeur de la rivière MOSSON et des Thermes.
4. C'est la réflexion sur la création d'une brigade de l'environnement en partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (CNF), et la mise en place d'un Comité Communal des feux de Forêts (CCFF).
5. C'est le développement d'un partenariat avec la Ligue de protection des Oiseaux (LPO) pour promouvoir la préservation de la biodiversité en milieu urbain et définir une politique de « l'arbre en ville ».
6. C'est la mise en service d'ici l'été de la Buvette de Fontcaude.
7. C'est la réflexion sur le recours à l'éco-pâturage pour l'entretien de certains espaces naturels de la commune.
8. C'est l'amélioration en partenariat avec la Métropole des conditions dans lesquelles se réalise le tri sélectif (nombre de points de collecte).
9. C'est plus largement la promotion de la valorisation et de la protection de l'Environnement au travers des actions simples telles que le recyclage des papiers issus de l'activité des

services municipaux et l'utilisation de papier recyclé, la mise en œuvre d'un rucher municipal, le balisage de sentiers de randonnées, les jardins partagés, l'installation de nichoirs, etc.

10. C'est la création d'un observatoire de notre facture énergétique, préalable à la construction d'un programme d'optimisation des consommations des bâtiments communaux.

Intervention de M. le Maire

Merci Mme Béatrice MICHEL. Avant de vous céder la parole, je voudrais remercier M. Alexandre LOPEZ qui est en face de moi, Mlle Emmanuelle VIGNERON qui est à ma gauche et Mme Béatrice MICHEL sur la journée citoyenne Mosson qui s'est déroulée samedi en même temps que le carnaval et qui a permis aux citoyens de JUVIGNAC de collecter, je crois plus de 20 m³ de déchets avant midi, ce qui n'est pas peu dire sachant que nous étions accompagnés par les services de la Métropole avec M. DELIGNY notamment, qui sur la rive gauche de MONTPELLIER a pu capter les déchets y compris dans les arbres et sur les points dangereux de la rive droite de la Mosson qui est aujourd'hui nickel. Peut-être que M. Alexandre LOPEZ veut dire un mot, pour dire qu'on pourrait le renouveler une ou deux fois par an.

Intervention de M. Alexandre LOPEZ

Oui, le but ce serait de le renouveler, pas forcément que sur la Mosson, aussi sur le Valat de la Fosse et sur tous les écoulements par ruissellement pour éviter de créer des embâcles et puis pourquoi pas avoir une réflexion aussi sur les quartiers, sur des matinées, je pense que ça pourrait être intéressant. En tout cas, je remercie tous les protagonistes de cette journée.

Intervention de M. le Maire

Voilà, le débat est ouvert. M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Concernant cette journée citoyenne, elle est très bien, il serait dommage quand même que les habitants se substituent au devoir des collectivités locales. Il serait souhaitable que la rive gauche montpelliéraine soit traitée également par les Montpelliérains pour la mise en valeur de ce patrimoine que pourrait être la Mosson. C'est une remarque sur ce qui a été évoqué plus récemment. Maintenant, le civisme, la propreté, c'est le devoir de tous, je l'ai toujours dit, effectivement, on doit le développer. Par contre, on est quand même sur un débat d'orientation budgétaire dirons-nous, je vois de belles choses sur ce qui a été dit et concernant l'environnement, mais concernant le budget, je vois surtout des dépenses. Alors est-ce que tout ceci est budgété également ? Telle est ma question.

Intervention de M. le Maire

Peut-être que Mme Béatrice MICHEL veut dire quelque chose à ce sujet concernant les démarches qu'elle est en train de faire.

Intervention de Mme Béatrice MICHEL

Peut-être que vous pensez en particulier au point 9 où on cite des exemples d'actions. La mise en œuvre d'un rucher municipal, de toute façon cela se fera, le vin aussi, mais ce que je voulais dire, sur le point 1, également sur le rucher, l'installation de nichoirs ou le balisage de sentiers de randonnées, il est possible de commencer par des actions qui n'auront pas forcément un coût énorme. Les jardins partagés, c'est vrai que cela va être un projet un peu plus conséquent, mais l'idée c'est de commencer à mettre en place des petites actions. On peut être aidé aussi par la Métropole sur certains dossiers et aller chercher des subventions éventuellement auprès du Département, de la Région, tout ne sera pas forcément pris sur le budget de la commune.

Intervention de Mme Marie-Pierre PASDELOU

J'en avais déjà parlé aux vœux, suite aux inondations, on s'est aperçu qu'il y avait énormément de gens sur la commune qui étaient bénévoles volontaires et qui avaient envie de s'impliquer dans la commune et on l'a vu pour le nettoyage de la Mosson et cela continue, il y a une association qui est en train de se créer, qui est déjà active et il y a beaucoup de ces actions qui peuvent être commencées, bien sûr il faudra à un moment donné, pour donner de l'ampleur, accompagner ces actions, mais il y a beaucoup de ces actions qui pourront être faites grâce aux citoyens, aux habitants de JUVIGNAC.

Intervention de M. le Maire

Oui, pour rebondir ce qui vient d'être dit, l'Etat providence n'existe plus, les Mairies providence non plus et je ne crois pas à ce qu'en régie on puisse tout faire et qu'effectivement on puisse s'exonérer d'imaginer la participation des citoyens, on en parlera tout à l'heure, au cadre de vie, à la qualité de vie de leur ville. Le point n°1 pour le logiciel d'alerte est financé par l'attribution d'une subvention du Député de la circonscription, M. Christian ASSAF, que nous délibérerons dans 15 jours.

Intervention de M. Alexandre LOPEZ

Je rappellerais que la journée de samedi a coûté à la commune, on va dire grosso modo en comptant large, 2h de travail à deux personnes du service technique pour nous mettre à disposition le matériel.

Intervention de Mme Béatrice MICHEL

Oui, je voulais juste rajouter que la Métropole a nettoyé, justement avant cette journée citoyenne, pendant une semaine, la berge côté MONTPELLIER entre le pont Roman et le tunnel qui se trouve rue des mimosas si je ne me trompe pas et également M. DELIGNY qui est Responsable de la gestion des déchets à la Métropole, m'a confirmé qu'il y avait, sans exagérer, des centaines de milliers d'euros qui allaient être débloqués dans l'année qui arrive et le SyBLE va intervenir dès le mois de mai, grâce à un chantier d'insertion, pour commencer justement à entretenir les berges et tout le sous-bois, enfin je ne sais pas comment on appelle cela.

Intervention de M. le Maire

La ripisylve.

Intervention de M. Alexandre LOPEZ

Oui, le SyBLE va intervenir et faire une action de nettoyage un peu plus intense qu'il avait été fait auparavant, de MONTARNAUD jusqu'à la mer, des deux côtés, côté JUVIGNAC et côté MONTPELLIER où il y aura une vraie campagne avec des abattages pour éviter les embâcles sur les futures inondations, que je souhaite ne pas revivre et aussi, nous allons suivre les travaux, parce que je pense qu'on a un mot à dire si on voit des arbres qui peuvent devenir dangereux donc l'obligation de les abattre et nous allons le suivre aussi avec l'association « Raz les Oreilles », toute cette action-là qui doit être prévue jusqu'au mois d'octobre.

Intervention de M. le Maire

Pour l'anecdote, le SyBLE est présidé par le nouveau Conseiller Départemental élu hier sur notre canton, donc nous saurons rappeler à ce candidat maintenant élu ses engagements en matière de collège, en matière d'EHPAD, en matière de SyBLE.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Je voulais juste faire une remarque sur la ligue de protection des oiseaux, je trouve que c'est vraiment une très bonne idée de les impliquer parce que ce sont des gens qui sur d'autres communes, je le sais parce que j'y étais, ont fait des actions citoyennes en tant qu'association auprès des enfants, des écoles, des crèches, des centres aérés pour créer notamment, j'ai un exemple concret, des nichoirs avec des briques de lait. Cela amuse beaucoup les enfants, cela les responsabilise parce qu'on leur parle de développement durable et de protection de la nature et en même temps, cela fait une action concrète sur le terrain qui ne coûte pas cher.

Intervention de M. le Maire

Tout à fait. Oui, M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Merci pour toutes ces précisions. Une dernière remarque concernant le point 4 qui est une réflexion concernant la création d'une brigade de l'environnement, ce que j'avais appelé brigade verte pendant la campagne des dernières municipales, je crois. Est-il prévu qu'elle soit efficace rapidement ? Qu'elle verbalise, qu'elle empêche les déchetteries sauvages ?

Intervention de M. le Maire

Peut-être que M. Alexandre LOPEZ peut répondre sur ce point.

Intervention de M. Alexandre LOPEZ

Cela fera aussi partie des actions citoyennes que Mlle Emmanuelle VIGNERON va gérer. Là-dessus, ce sera vite mis en place à savoir que M. Marc SEGURA travaille avec son personnel à verbaliser dès qu'il y a du dépôt sauvage et ils font un bon travail là-dessus, je les en remercie parce que vous ne le voyez pas, mais ils ont souvent verbalisé justement ce genre de dépôt, mais on ne peut pas être caché derrière chaque arbre non plus.

Intervention de M. le Maire

Par rapport au rythme, vous disiez est-ce que ce sera mis en place rapidement ? On parle aussi des CCFF que M. Alexandre LOPEZ porte avec M. Marc SEGURA notamment, cela nécessite des moyens en temps, d'organisation, de qui fait quoi, quand, comment et où et l'administration en ce moment je la charge beaucoup donc on va dans les prochains mois réfléchir à ce sujet en tout cas.

Intervention de M. Alexandre LOPEZ

Concernant les CCFF, ce sera une action menée par des bénévoles sous l'autorité du Maire.

Intervention de Mme Béatrice MICHEL

Je voulais juste ajouter concernant l'Office National des Forêts, j'ai rencontré M. GEAY qui est responsable de l'ONF et qui est localisé à JUVIGNAC, il est responsable ONF au niveau de l'Hérault, on va essayer justement comme on l'indique dans ce point de créer aussi un partenariat entre la Police Municipale et l'ONF parce que les brigadiers de l'ONF en fait ont des pouvoirs beaucoup plus étendus que la Police Municipale justement en matière de verbalisation. Donc on va travailler au partenariat entre les deux entités.

Intervention de M. le Maire

Et depuis un mois, on a un nouveau Garde-pêche en fait, qui a été agrémenté par la Préfecture en début d'année et qui habite à JUVIGNAC et qui fait du théâtre avec Mme Frédérique BRUEL. Il passe sur tous les bassins versants Mosson, Lez et cours d'eau de l'Hérault. Est-ce que vous avez d'autres observations, remarques, questions à ce sujet ? On va peut-être passer à la thématique 4 que va porter Mme Marie-Pierre PASDELOU sur les juvignacois les plus vulnérables.

Intervention de Mme Marie-Pierre PASDELOU

THEMATIQUE 4 : PRENDRE SOIN DES JUVIGNACOIS LES PLUS VULNERABLES

Concernant l'aspect solidarité à JUVIGNAC, la mise en œuvre des politiques sociales et de solidarité est portée conjointement par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS.

1. C'est tout d'abord l'octroi en 2015 d'une subvention au CCAS de 65 000 €, subvention qui, ajoutée à un excédent 2014 de 45 000 €, permet de couvrir un besoin de 110 000 €, on peut se référer aux Conseils d'Administration 2014 du CCAS, du Compte Administratif.
2. C'est l'action sociale, la prévention et l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie, la prise en compte du handicap, autant d'actions conduites en lien avec les partenaires de la solidarité sur JUVIGNAC. M. Luc BRAEMER a déjà mentionné un EHPAD, donc on travaille effectivement à un lieu de vie pour personnes âgées qui sera au-delà d'un EHPAD un réel lieu de vie avec différents aspects. On souhaiterait un lieu intergénérationnel et on travaille sur ce sujet-là et on travaille, on a commencé, mais on va beaucoup travailler, avec le Conseil général et l'ARS.
3. C'est, dans une conjoncture d'accueil de nouveaux habitants, le lancement sur 2015 et 2016 d'une analyse des besoins sociaux, ce que l'on appelle l'ABS, qui permettra d'ajuster et d'affiner la politique sociale conduite par le CCAS. Il faut effectivement, pour distribuer

l'argent et les aides, parce qu'il n'y a pas que de l'argent, bien comprendre qui sont nos habitants et cette population qui changent, pour pouvoir s'adapter et adapter ce que l'on partage envers les citoyens les plus vulnérables de façon adéquate.

4. C'est, s'agissant du handicap et plus particulièrement du logement adapté, aller au-delà de la stricte approche réglementaire que définit le Code de l'Urbanisme et mettre à profit les négociations entreprises avec chaque promoteur pour permettre la mise sur le marché juvignacois de logements spécifiquement conçus et adaptés aux personnes porteuses de handicaps, et nous sommes un peu en retard sur ce sujet, comme nous le sommes sur le deuxième point qui devient effectivement une priorité et une urgence.
5. C'est l'agenda d'accessibilité programmée, qui traduit concrètement le calendrier et la nature des travaux de mises aux normes devant être réalisés sur les établissements de la Ville recevant du public avant 2020.

Cet agenda construit en partenariat avec la commission d'accessibilité sera adressé au Préfet avant le 27 septembre 2015, conformément à la loi. Travaillant à la Direction de la Solidarité, je ne travaille évidemment pas toute seule et je tiens à remercier M. Michel ROQUES, Mme Hélène MERLET, Mme Gabrielle ROBERT, Mme Brigitte MOULAOUI et pour la partie handicap M. Jérôme LARGUIER qui reprend tout ce travail et M. Luc BRAEMER pour la partie accessibilité.

Intervention de M. le Maire

Merci Mme Marie-Pierre PASDELOU. Est-ce qu'il y a des questions, observations ? M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Bien sûr. Concernant l'accessibilité, j'entends parler de logements et d'établissements recevant du public. J'aimerais rappeler aussi que nos trottoirs et notre voirie sont concernés par le problème d'accessibilité qui n'est pas évoqué et qu'il faudra budgéter également, ça, c'est la première chose. Concernant l'action sociale, j'ai une position que vous connaissez, M. le Maire, qui ne vise pas à condamner l'action sociale et toute aide sociale, mais demander une transparence pour toutes ces aides, ce qui n'est pas forcément fait. Il y a trop d'exemples à JUVIGNAC où des logements sociaux sont accordés et je crois que l'on doit en construire, vous le confirmerez, 68 par an jusqu'en 2020 qui sont attribués et inoccupés et qui servent de résidences de vacances. J'aimerais que la Mairie demande transparence et dénonce ces états de fait aux autorités concernées, si c'est possible.

Intervention de M. le Maire

Sur le premier point, c'est la Métropole qui est compétente pour assurer l'accessibilité des voiries en matière de handicap.

Intervention de Mme Marie-Pierre PASDELOU

Cela dit, vous avez tout à fait raison, il y a beaucoup de choses à faire sur nos voiries. Sur le deuxième point, la transparence des aides sociales concernant le CCAS, il n'y a aucun problème, tout est absolument transparent. Il y a un Conseil d'Administration avec des délibérations, tout est

tout à fait tracé. Concernant les logements sociaux, alors d'abord ce n'est pas nous qui attribuons les logements sociaux. J'ai fait partie de commissions d'attribution des logements sociaux, je ne suis pas du tout au courant de ce que vous dites donc je ne sais pas si le Maire veut commenter sur ce sujet. On manque beaucoup de logements sociaux, on a beaucoup de demandes.

Intervention de M. le Maire

Non, je ne sais pas de quoi vous parlez en fait. Des logements de vacances c'est ça, qui seraient vacants ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

On ira voir ensemble M. le Maire si vous voulez, mais il y a des logements qui sont libres de toute occupation sauf quand les personnes viennent en vacances. Cela existe à JUVIGNAC et j'en ai été choqué. Pour avoir mené comme vous une campagne électorale, rencontrer des retraités qui gagnent moins que le RSA, dont la pension est de 300 € et qui aimeraient beaucoup pouvoir profiter de ces logements occupés deux mois dans l'année.

Intervention de M. le Maire

Donc ce sont des logements qui sont privés ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Non.

Intervention de M. le Maire

Qui appartiennent à qui ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

C'est privé mais on fera le tour ensemble si vous voulez.

Intervention de M. le Maire

Non, mais ils n'appartiennent ni à la ACM, ni à la Mairie, ni à personne ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Il y a des logements sociaux à Font Despierre, en plein milieu il y en a.

Intervention de M. le Maire

Oui, ce sont des logements sociaux privés.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, mais vides.

Intervention de M. le Maire

Oui, mais on n'en a pas la maîtrise en fait. Comme dit Marie en fait, ce sont des commissions qui sont tripartites avec l'administration métropolitaine qui prend en charge les personnes demandeuses de logement social et il y a une liste d'attente absolument phénoménale, je ne peux pas penser qu'il y a des logements sociaux vides qui sont passés à travers le filtre de ces organismes privés gérants des logements sociaux, mais je peux me tromper.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Il y a des organismes privés qui gèrent des logements sociaux effectivement, mais ils le font quand même vos impôts, mes impôts, les impôts du public et de l'ensemble de l'Assemblée donc s'il y a des choses à dénoncer, il est de notre devoir de le faire.

Intervention de M. le Maire

On regardera ça de plus près, c'est noté, merci M. Stéphane GOEPFERT. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions sur ce sujet ? Merci Marie et c'est M. Laurent ROESH qui va présenter la partie concernant la Culture, l'Événementiel et la Vie Associative et j'excuse Mme Audrey THALY-BARDOL qui n'est pas là ce soir.

Intervention de M. Laurent ROESH

THEMATIQUE 5 : CULTURE, EVENEMENTIEL, VIE ASSOCIATIVE

1. C'est faire de l'action municipale en matière d'événements culturels et/ou d'animations un atout de l'éducation citoyenne et un moyen de réunir les Juvignacois de toutes générations.
2. C'est construire une programmation annuelle, pour le plus grand nombre, lisible, cohérente et anticipée.
3. C'est donner la priorité aux grands événements culturels, tels que le salon des artistes, le salon de la photo, la fête de la musique.
4. C'est créer et développer des manifestations en partenariat avec les communes de l'Arc Ouest, la Métropole et le Département, dotés de moyens, de ressources et de savoir-faire inédits pour JUVIGNAC.
5. C'est réinventer la façon d'animer et de créer des instants de convivialité festifs destinés au plus grand nombre, dans l'esprit de la nouvelle fête de la musique organisée en 2014 Place des Constellations et le nouveau marché de Noël 2014 qui aura coûté moins de 300 € contre les 35 000 € des années précédentes. Réduire le coût de nos manifestations et événements de 30 %, soit -40 000 € sans renoncer à la qualité et à la fréquence de ces événements.
6. C'est l'école municipale de Musique, l'atelier municipal de théâtre et la médiathèque municipale qui développeront leur activité en synergie avec les autres secteurs d'activités de la commune pour offrir aux Juvignacois des moments culturels, accessibles ailleurs qu'au sein de ces structures.
7. C'est participer activement à l'enquête initiée par Montpellier-Méditerranée-Métropole, visant à dresser, avant la fin 2015, l'état des lieux des structures dédiées à la musique, existantes sur le territoire métropolitain, conservatoire, écoles municipales, structures associatives et recueillir les attentes des communes.

8. C'est promouvoir au sein de l'école de Musique de JUVIGNAC les cours collectifs et les classes de musique d'ensemble.
9. C'est lancer une réflexion avec Montpellier-Méditerranée-Métropole pour définir les conditions d'intégration de la médiathèque de JUVIGNAC dans le réseau Métropolitain, sans pour autant obérer le formidable partenariat actuellement développé avec la bibliothèque départementale « Pierres Vives ».
10. C'est la construction avec les associations, d'une nouvelle charte de la vie associative et de l'attribution des subventions, véritable cadre stable et transparent régissant les relations entre les associations de JUVIGNAC et la Municipalité. Cette charte permettra à chaque association de connaître ce qu'elle est en droit d'attendre de la Municipalité et ce que la Municipalité pourra exiger en retour de l'aide accordée.
11. C'est la refonte de la politique d'utilisation des salles communales et de sa politique tarifaire.
12. C'est le projet de portail internet des associations à développer pour créer une plateforme d'informations et faciliter les échanges des associations entre elles ainsi qu'entre elles et leurs membres.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Laurent ROESCH. Je précise que la semaine dernière, nous avons réuni dans la salle dite des mariages, que l'on débaptisera d'ailleurs, les associations de la commune pour leur parler de la charte d'une part et puis de la politique tarifaire des salles communales d'autre part, et leur faire part des difficultés budgétaires que la Mairie rencontre, troisième point. La parole est ouverte, le débat aussi. Qui souhaite intervenir sur ces sujets ? Monsieur Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je parle avant parce que je crois que certains confrères ont prévu de parler à la fin globalement. C'est très bien tout ça, M. Laurent ROESCH, mais encore une fois, il ne s'agit pas de chiffre. Je fais également partie d'une Commission Communication qui ne s'est d'ailleurs jamais réunie en un an et je me suis étonné récemment de voir un bulletin municipal vierge de toute publicité alors que vous nous avez vanté M. le Maire, le fait que ce papier, agenda, bulletins municipaux ne coûtaient plus rien aux Juvignacois de par le fait qu'ils étaient financés par la publicité. Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plaît ?

Intervention de M. le Maire

Si M. Alain CASTELL veut s'exprimer sur le sujet il pourra le faire dans un instant, on était dans la lancée de ce qui était préfiguré jusqu'à présent. Donc ce bulletin municipal qu'a conçu également Mlle Emmanuelle VIGNERON, ils l'ont fait en tandem, était sur la lancée de ce qui est sorti en décembre. M. Alain CASTELL souhaite s'exprimer sur les publicités.

Intervention de M. Alain CASTELL

Je pense que dans les prochains bulletins municipaux, il y aura de la publicité dedans, pour l'instant ce n'est pas encore finalisé, mais cela va l'être. Ils seront autofinancés tout à fait.

Intervention de M. le Maire

Oui, ça l'a été sur les agendas notamment puisque vous avez vu qu'ils sont sortis en papier glacé, financé par la publicité et j'ai fait un édit à ce sujet en notant qu'ils étaient financés intégralement par la publicité sur l'agenda. Beaucoup de communes passent à la publicité avec 20 % des pages consacrées à la publicité, ce n'est pas mal fait, on a vu deux, trois entreprises qui travaillent déjà avec les collectivités locales de la Métropole ici et là et M. Alain CASTELL est en train de vérifier le meilleur rapport qualité-prix.

Vous aviez une deuxième question non ? Je ne l'ai pas noté. M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Je voulais juste dire, parce qu'évidemment, Laurent est un modeste, que nous allons quand même accueillir et nous sommes l'une des trois seules communes de l'agglomération, dans le cadre de Montpellier Danse, l'une des grandes manifestations de Montpellier Danse à JUVIGNAC et je crois savoir que Laurent n'est pas totalement étranger à cette arrivée.

Intervention de M. le Maire

Tout à fait.

Siéger au Conseil d'Administration de Montpellier Danse est vital. Je siégerai à la TAM aussi, et le fait d'être à la TAM me donne des ouvertures de portes plus rapides, plus faciles et les gens à la TAM pensent plus facilement à JUVIGNAC et cette semaine, on vous parlera de scénarios de tracés de bus, ils sont tout à fait intéressants et pertinents et je pense que le fait de siéger dans un Conseil d'Administration quel qu'il soit, est intéressant pour les territoires. A la Métropole je suis délégué aussi à l'optimisation des finances publiques et à ce titre-là, je ne touche pas un centime de plus que ce que j'avais avant, mais quelque part, cela me permet d'être, non pas crédible, mais disons de faire en sorte que l'on pense à JUVIGNAC à la Métropole, à tous niveaux.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur ces sujets Culturels, Événementiel et Vie Associative ? Monsieur Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui simplement, concernant la Médiathèque, j'ai cru lire qu'une démarche était entamée avec la Métropole de manière à ce qu'elle soit intégrée ou prise en charge partiellement. Pouvez-vous nous le confirmer s'il vous plaît ?

Intervention de M. le Maire

Oui, alors c'est un engagement de M. Georges FRÊCHE qui s'est transposé chez M. Jean-Pierre MOURE qui s'est engagé aussi et M. Philippe SAUREL s'est engagé lui-même à reprendre la Médiathèque dans le giron du réseau des médiathèques de la Métropole. Les services culturels de la Métropole et M. Marc DANIEL pour ne pas le nommer travaillent à ce sujet pour la réintégrer, quoi qu'il en soit ce serait une opération planche, neutre pour la commune, il n'y aura que l'entretien du bâtiment éventuellement qui sera pris en charge par la Métropole, mais le personnel

communal fera l'objet d'une attribution de compensation exactement comme pour les voiries quand on passera dans le giron des Métropoles. Laurent, tu veux dire un mot ?

Intervention de M. Laurent ROESCH

Oui, je voulais juste préciser que si la Médiathèque intègre le réseau de l'agglomération ou de la Métropole comme on dit maintenant, c'est comme M. le Maire l'a dit une opération quasiment blanche puisqu'il faudra restituer à la Métropole, l'équivalent des salaires que nous payons aux six agents communaux. La Médiathèque est sur encadrée, ce n'est pas de notre fait, il y a eu des recrutements juste avant notre arrivée donc quatre agents devraient suffire au lieu de six, mais on ne peut pas mettre des fonctionnaires titulaires par les fenêtres donc la Métropole prendrait cette Médiathèque dans son réseau, mais ce ne sera pas financièrement très intéressant. Nous n'aurions que le budget animation qui n'est pas énorme de toute façon, qui serait pris en charge par la Métropole et le budget effectivement nettoyage qui serait pris en charge par la Métropole. Donc n'attendez pas grand-chose de cette intégration au réseau, ce qu'il aurait fallu faire et ça, c'est une des grossières erreurs de l'équipe précédente, c'est demander la construction d'une médiathèque et là, cela aurait été pris en charge, métropolitaine enfin, d'agglomération à l'époque et là, cela aurait été pris en charge intégralement par l'agglomération. Maintenant c'est trop tard, quand une médiathèque est municipale et qu'elle demande son intégration au réseau, bien évidemment les conditions ne sont pas les mêmes. C'est très dommage pour JUVIGNAC, mais là aussi nous payons les erreurs du passé, nous allons les payer pendant les années qui viennent, que l'on intègre le réseau de la Métropole ou pas. On ne peut pas non plus la démolir, c'est comme ça. On est déçu parce que moi, je pensais vraiment qu'il y aurait moyen de gagner les quelque 200 000 € de frais de fonctionnement. Par rapport à d'autres postes budgétaires, ce n'est pas non plus gigantesque, mais enfin c'est toujours ça et donc on ne pourra pas. Mais elle aura plus de visibilité aussi, c'est un des avantages d'une médiathèque du réseau de la Métropole, il y a plus de visibilité, plus d'animations, plus de manifestations culturelles, etc., mais on perd la main sur la programmation quand même, en tant que commune.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Laurent ROESCH. Donc vous avez vu, globalement on baisse de 30 %, 40 000 € environ le budget des manifestations et des événements. On parlait de la Médiathèque, on a demandé à ce que la Médiathèque puisse sortir de ses murs, que quelque part la Médiathèque c'est JUVIGNAC tout entier. Moi j'ai envie que la Médiathèque puisse participer à la vie des quartiers, que la Médiathèque puisse venir sur les places et qu'elle ne soit pas forcément enfermée entre ses quatre murs où finalement, ici derrière dans un bâtiment, ne sert pas forcément à grand monde dans la mesure où les personnes ne sont pas forcément toutes en mobilité. Est-ce qu'on passe au sujet suivant, n° 6 ? Si oui c'est M. Jérôme LARGUIER qui va nous parler de l'enfance, petite enfance, loisirs, sport et jeunesse.

Intervention de M. Jérôme LARGUIER

THEMATIQUE 6 : ENFANCE, PETITE ENFANCE, LOISIRS, SPORT ET JEUNESSE

1. C'est dans un esprit de transparence et de simplification, la réintégration du budget alloué à la caisse des écoles pour le paiement des personnels communaux dans le budget principal de la commune.
2. C'est la mise à plat du partenariat liant l'école et les écoles et notamment de la dotation « élève ». Il s'agit de créer un nouveau moyen, plus opérationnel, j'insiste là-dessus, que comptable, de définir avec les directeurs d'écoles et les représentants des parents d'élèves la contribution de la commune au projet éducatif Juvignacois.
3. C'est, dès la rentrée de septembre 2015, la réorganisation du Temps d'Activité Périscolaire au regard des retours d'expériences. Des espaces thématiques tels que jeux de société, lecture, musique douce, sport, etc. en libre accès pour que les enfants aient le choix entre une activité encadrée et un temps libre récréatif. Je précise que les enseignants et les parents d'élèves sont associés à ce travail et que j'étais en réunion avec eux et l'Inspecteur d'Académie juste avant ce Conseil et la prochaine réunion est fixée, je crois, au mois prochain.
4. C'est amorcer une réflexion sur la refonte de la politique de restauration scolaire notamment en ce qui concerne la politique tarifaire, les modes de paiement des tickets de cantine et la qualité des repas fournis. Le comité de suivi périodique de la Délégation de Service Public restauration scolaire liant la Ville à la société SOGERES, jusqu'alors en sommeil, a été réactivé.
5. C'est la réactivation de la Commission Restauration scolaire.
6. C'est anticiper et préparer l'accueil des 150 nouveaux enfants attendus pour la rentrée de septembre 2015, au sein d'une école transitoire, afin de faire la jonction avec la construction de la troisième école de la commune. Je précise qu'elle a déjà été enregistrée auprès du rectorat et qu'elle porte le nom d'Ecole Nelson Mandela.
7. C'est animer table ronde ouverte sur la violence à l'école à laquelle contribuent notamment les services Médiation du Département.
8. C'est le changement, à l'horizon de la rentrée de septembre 2015, du logiciel périscolaire, mutualisé avec Montpellier-Méditerranée-Métropole, pour optimiser les missions des services municipaux et faciliter la vie des familles.
9. C'est la promotion de la pratique sportive auprès des plus jeunes en développant une offre de service sur le temps libre de fin de semaine, d'après l'école et durant les petites et grandes vacances.
10. C'est développer les partenariats jusqu'alors volontairement inexistantes avec le Conseil Départemental de l'Hérault et notamment HERAULT SPORT ou les fédérations sportives.
11. C'est accueillir sur JUVIGNAC des événements sportifs de haut niveau.
12. C'est la diversification de l'offre de garde des enfants « petite enfance » par :
 - Le renforcement de l'action du Relais d'Assistantes Maternelles. Il y a à l'heure actuelle 59 Assistantes maternelles sur JUVIGNAC.
 - Le soutien au nouveau dispositif que sont les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)

- Sans pour autant modifier l'offre de garde actuelle de la crèche municipale Le Petit Prince qui comporte une capacité de 77 berceaux.
13. C'est la mobilisation des dépenses d'investissement du mandat sur la construction de la troisième école. Une nouvelle école implantée dans le quartier des Constellations, qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail de la communauté éducative.
 14. C'est identifier les attentes des jeunes d'aujourd'hui pour construire des dispositifs jeunesse adaptés, transversaux, car ils impactent tous les secteurs d'activités de la commune. Encourager les initiatives locales citoyennes impulsées par les jeunes (cf. projet audiovisuel) et réfléchir sur la création d'un lieu de rencontre dédié aux jeunes.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jérôme LARGUIER. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions, des observations ? Le débat est ouvert. Monsieur Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Deux questions, je vais faire vite parce que tout le monde attend de savoir de combien les impôts vont augmenter. Ma première question concerne le surcoût que va coûter à la commune, l'aménagement des temps scolaires et ma seconde question, elle est tout à fait humaine, mais je me demande à quoi sert la Commission de Restauration Scolaire. Si on peut m'éclairer ?

Intervention de M. Jérôme LARGUIER

La Commission de Restauration Scolaire se réunit tous les deux mois avec les parents d'élèves, les responsables de la commune et on examine essentiellement le contenu des menus et on fait toutes les remontées du terrain qui arrivent par les enfants via les parents, etc. et on fait toutes les remarques nécessaires au prestataire de service pour améliorer la qualité des repas fournis. C'est aussi simple que cela. Quant au coût des TAP, on est environ à 100 000 €.

Intervention de M. le Maire

De moins, c'est-à-dire qu'en fait la réorganisation c'est pour, tu peux expliquer en fait, quand on parle de réorganisation, on ne dit pas qu'on diminue le coût, mais c'est ça l'idée.

Intervention de M. Jérôme LARGUIER

Le coût des TAP va baisser malgré l'ouverture d'un troisième groupe scolaire, parce qu'on les réorganise de façon différente et plus efficiente en utilisant du personnel communal, notamment à la Médiathèque puisqu'ils sont en sureffectif, autant que ce soient eux qui mènent des actions au sein des écoles, lecture, théâtre avec l'école de théâtre municipale, donc on va comme ça pouvoir réduire l'impact financier du TAP, tout en maintenant la qualité. Je pense même en l'améliorant puisqu'on fait appel à de vrais professionnels pour le coup.

Intervention de M. le Maire

Le TAP dont on fait un bilan et dont on considère peut-être que l'Etat se désengage de la journée de l'enfant à travers le TAP puisque l'Etat finance les Professeurs des Ecoles, mais quelque part renvoie aux Mairies la responsabilité d'une heure par jour, 4h par semaine. Ce temps d'activités périscolaires en plus de celui que l'on gérait déjà le matin, le soir et entre midi et 14h. C'est un des engagements de l'Etat qui, comme la DGF financièrement, a des répercussions importantes sur les dépenses de fonctionnement de notre budget. Est-ce qu'il y a des interventions autres, des questions, des observations sur tout ce qui a été dit, les 14 points ? Nous allons passer à la thématique n° 7 et M. Jacques BOUSQUEL va nous présenter comment bien vivre ensemble dans l'espace public et comment on met tout cela en sécurité.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

THEMATIQUE 7 : BIEN VIVRE ENSEMBLE L'ESPACE PUBLIC, SECURITE

1. Bien vivre ensemble dans l'espace public, c'est lutter contre les nuisances et incivilités en développant la proximité quotidienne de la Police Municipale avec chacun, qu'il soit jeune, commerçant, simple habitant, etc.
2. C'est adapter les effectifs de la Police Municipale à l'évolution démographique et aux besoins de la population.
3. C'est construire la nouvelle convention de coordination des forces de sécurité liant la Ville et la Gendarmerie de Saint-Georges d'Orques, pour la période 2015-2018, avec notamment une réunion de coordination périodique resserrée autour de M. le Maire, avec le Capitaine de gendarmerie et le Directeur de la tranquillité et de la sécurité publiques.
4. C'est poursuivre la politique de déploiement de la vidéo protection.
5. C'est la mise en place d'une prévention spécialisée dans les écoles.
6. C'est doter la Police Municipale des équipements de sécurité complémentaires, tels que gilets par balle, et radios portatives.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jacques BOUSQUEL. Par rapport au premier point sur le fait que la Police Municipale en ce moment passe voir les commerçants, échanger avec les commerçants pour commencer à créer du lien de proximité avec les acteurs économiques de la commune. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Mme Florence PLAYS.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Oui, je voudrais savoir où en est le déploiement justement de la vidéoprotection.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Le déploiement de la vidéoprotection il était ce qui avait été fait par l'ancienne municipalité, mais il nous apparaît qu'il y a certains endroits qui manqueraient à la visibilité de ce qui se passe, notamment sur le parvis de la Mairie et des écoles. Ce serait intéressant d'avoir quelque chose

Intervention de Mme Florence PLAYS

A ma connaissance ce n'était pas terminé, il devait y avoir d'autres caméras qui devaient être installées non ?

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Non, le programme est terminé.

Intervention de Mme Florence PLAYS

D'accord.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Donc nous, nous essayons de voir l'évolution de ce programme.

Intervention de M. le Maire

Et puis cela signifie aussi la visibilité du matériel existant la nuit. On se rend compte qu'une caméra n'est pas effective pour lire les plaques d'immatriculation à l'entrée du pont de la Mosson, dont on a besoin, donc c'est adapter le matériel, et c'est aussi créer les conditions d'un mur d'images qui soit en capacité d'être efficient et efficace pour la collectivité avec les services dont on dispose. Est-ce qu'il faut laisser quelqu'un 24h sur 24 devant le mur d'images ? Est-ce qu'il faut le mettre et quand ? Comment on fait pour travailler au mieux avec ces caméras en fait ? C'est ça aussi, cette politique de déploiement, c'est l'optimisation du matériel et des conditions d'utilisation du matériel. M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, on a évoqué tout à l'heure les embauches de personnels, la masse salariale, etc. et vous nous parlez d'adapter les effectifs de la Police Municipale à l'évolution démographique de notre commune. Est-ce que cela a été budgété ? Parce qu'au dernier recensement on est 7 700 et quelques dans la théorie et on sera peut-être 15 000 l'année prochaine ou on l'est peut-être déjà je ne sais pas. Donc cela veut dire doubler les effectifs.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

D'abord on ne sera pas 15 000 l'année prochaine, je vous promets qu'on ne sera pas 15 000, mais je ne sais pas si vous avez entendu, tout à l'heure on a dit que l'on ferait cela après à coût constant. Cela ne veut pas dire quand on est à coût constant qu'on ne rembauche pas les gens, mais si on embauche quelqu'un, il faut que derrière il y ait quelqu'un ou un CDD ou quelque chose qui ne soit plus là. Le coût constant cela ne veut pas dire effectif constant. Cela peut-être des gens qui sont affectés à un endroit et que l'on déplace.

Intervention de M. le Maire

Non, on ne va pas doubler les effectifs de la Police d'ici l'année prochaine. Normalement c'est un Policier Municipal pour 1 000 habitants, on ne va pas être 2 000 de plus donc deux agents là, cette année, ce n'est pas possible. M. Alexandre LOPEZ voulait intervenir.

Intervention de M. Alexandre LOPEZ

Pour répondre aussi sur les équipements concernant les gilets pare-balles, on a une belle Mairie, on a de beaux véhicules, on a des gilets pare-balles jusque-là qui n'étaient pas efficaces, qui étaient périmés donc je pense que la sécurité de nos agents sur le terrain est une priorité. A savoir aussi que le financement de ces gilets, on y travaille en prise en charge par l'Etat. Il y a la FIPD, il y a d'autres choses de même que pour les radios portatives.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Alexandre LOPEZ. Est-ce que vous avez des observations autres, des commentaires, des questions ? Non. On passe à la thématique n° 8 qui concerne le commerce artisanal et le tourisme budgétés pour 2015 dont va nous parler M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Je répète que pour ce qui est du développement économique, nous ne pouvons pas l'intégrer dans un budget parce qu'il est aléatoire. Même si on fait la danse des sept voiles devant une entreprise, il n'est jamais sûr qu'elle vienne à JUVIGNAC et de l'autre côté, les Eco-parcs d'activités dont nous avons besoin pour les accueillir sont bien entendus à discuter avec la Métropole et avec les communes de l'Arc Ouest. *

THEMATIQUE 8 : COMMERCE, ARTISANAT, TOURISME

1. C'est la réduction à zéro de la subvention annuelle jusqu'alors versée à l'office de tourisme soit - 130 000 € de subvention.
2. C'est récupérer auprès de l'office de tourisme une partie des salaires avancés par la ville en 2012 et 2013. Un choix financier qui n'obérera pas l'activité de l'office sur 2015 eu égard au solde positif du compte bancaire de l'association, lequel thésaurisait au 31 décembre 2014 à 80 977,16 €, étant précisé que le salaire de l'animatrice de l'office a toujours été pris en charge par le budget de la Ville. Donc une recette de 70 000 €.
3. C'est réfléchir au maintien ou non de l'office de tourisme de JUVIGNAC et le cas échéant mettre à profit l'office de tourisme métropolitain en cours de construction par Montpellier-Méditerranée-Métropole.
4. C'est assurer la promotion du marché hebdomadaire du terroir du samedi matin. Je rappelle à ce propos que nous fêtons samedi prochain le premier anniversaire de ce marché avec des manifestations extrêmement importantes et je souhaite que l'intégralité des gens qui sont là viennent ce jour-là faire leurs courses au marché et déjeuner sur la Place du Soleil.
5. C'est la mise en place avec les commerçants de la Place des Constellations d'une charte « terrasse » pour garantir aux habitants et clients l'attractivité, la convivialité et la beauté du lieu.
6. C'est intervenir auprès de GGL pour agir tant que faire se peut dans le choix des commerces devant encore s'implanter autour de la place des Constellations et garantir sa vitalité et son dynamisme.

7. C'est la création de rencontres périodiques avec les acteurs économiques du territoire pour recueillir leurs attentes et préoccupations et partager sur le JUVIGNAC économique de demain.
8. C'est accompagner le déploiement de la fibre et du haut débit sur le territoire notamment en corrélation avec le schéma de déploiement de Montpellier-Méditerranée-Métropole qui entend raccorder tous les bâtiments publics des 31 communes d'ici 2017 et permettre ainsi la modernisation du mode de transferts des données, la réduction des coûts de téléphonie, etc.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette thématique n° 8 ? M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

J'ai rencontré beaucoup de commerçants également, qui s'inquiètent de la hausse des loyers, notamment sur les baux commerciaux, hausse des loyers qui peut être encadrée par vos soins et limitée à un minimum, en l'occurrence il y a des cas où les proportions sont on va dire en cinquantaine de pour cent.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Oui, malheureusement, la municipalité a très peu d'actions possibles sur un patrimoine qui est essentiellement privé, qui a depuis des années été organisé de manière à ce qu'il n'y ait pas concurrence et qui appartient pour l'essentiel à une même organisation et nous ne pouvons rien faire, c'est pour cela que sur la Place du Soleil, on essaye autant que faire se peut, parce qu'il s'agit encore de patrimoine privé, d'obtenir une distribution des commerces qui malheureusement ne sera pas à la baisse en termes de prix des loyers, mais qui au moins garantisse une diversité et une attractivité de cette place. J'insiste bien sur le fait que pour nous, la Place du Soleil est un enjeu considérable puisque les Constellations vont accueillir 4 000 personnes d'ici très peu de temps, il faut qu'on leur offre les possibilités de chalandise à proximité dans de bonnes conditions de façon à ce qu'on ne concentre pas encore toute l'activité commerciale sur le centre existant de JUVIGNAC.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN et pour répondre aussi à votre question, à part le droit de préemption que l'on peut exercer sur un local commercial éventuellement et si l'on souhaite aménager une rue, un quartier, la municipalité a la puissance publique pour le faire, mais à ma connaissance, les contrats liant deux parties privées synallagmatiques en fait ne concernent pas la Mairie. Moi, je ne peux pas demander à M. DELJARRY de bien vouloir baisser les loyers des commerçants de la galerie marchande de JUVIGNAC alors que je sais qu'il essaye de tripler le loyer de certains commerçants et ce n'est pas d'aujourd'hui, dans les 3, 6, 9. A ma connaissance, le Maire n'a pas d'action possible sur cette thématique-là, mais je peux me tromper.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

A ma connaissance, vous avez un droit de regard et limité, mais à vérifier.

Intervention de M. le Maire

Non, à part le droit de préemption vraiment, qui s'exerce d'ailleurs depuis peu, qui est l'exercice de pouvoir des Maires, on ne peut pas obliger un privé à plafonner un loyer quelconque. On mettrait en danger l'activité économique. M. Laurent MUNOZ voulait intervenir effectivement.

Intervention de M. Laurent MUNOZ à M. GOEPFERT

Je pense que là, vous vous trompez de manière grossière. Il y a des lois qui régissent les locaux commerciaux et ces lois s'appliquent et M. le Maire, bien qu'il veuille réduire les loyers commerciaux ne pourra pas. Vous vous référez à la loi, il y a des lois en France et il faut les appliquer.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, je parlais juste de la hausse des loyers. Une autre question concernant la taxe sur les enseignes. Sera-t-elle toujours une source de revenus pour la commune ou transférée à la Métropole ?

Intervention de M. le Maire

On la garde encore un peu et ensuite on la transfère en 2016.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Plus généralement que cela, JUVIGNAC a l'intention de travailler avec l'intégralité des commerçants qui sont sur son territoire et en particulier, je salue la création par les commerçants de la Place du Soleil, d'une association un peu différente de celle que nous connaissions jusqu'à aujourd'hui et qui a pour but de travailler avec la Mairie à ce que dans un système gagnant/gagnant se développe de manière intelligente et agréable l'urbanisme pour qu'eux gagnent de l'argent et pour que les habitants de JUVIGNAC aient à leur disposition un lieu très agréable où se rendre, ce qui n'est pas exclusif des autres lieux qui existent déjà. De la même manière, nous souhaitons élargir, en dehors de cette même association, nous souhaitons la participation de tous les commerçants à la discussion avec la ville de JUVIGNAC. Je voudrais donner deux exemples parce qu'on parle toujours des TPE et des PME qui créent des emplois. La Boulangerie que vous avez sur la Place du Soleil, vous avez deux, trois personnes qui vous servent. Ce que vous ne voyez pas, c'est qu'au-dessus il y a le laboratoire de production de cette Boulangerie-pâtisserie pour l'intégralité de la communauté et de la Métropole où elle a trois ou quatre points de vente, si bien qu'on a une quinzaine d'emplois qui sont créés. De la même manière, une personne que vous connaissez, mais dont je ne donnerai pas le nom, a vendu récemment son agence Immobilière à un groupe montpelliérain qui a décidé de venir y installer les services comptables pour l'intégralité de ses agences de l'agglomération. Ce qui encore une fois veut dire quatre emplois de plus à JUVIGNAC. Et ce que l'on essaye, avec les associations de commerçants, avec M. Alain CASTELL qui est beaucoup plus que moi dans ce

métier-là, nous essayons de développer cette espèce de travail quotidien de gratter un emploi par ci, par là, qui vient sur JUVIGNAC et qui vous verrez, à la fin finit par faire une possibilité d'emploi sur JUVIGNAC pour les gens qui ont des difficultés à trouver du travail.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations sur cette thématique ? Non. Nous allons passer à la démocratie participative que va nous présenter Mlle Emmanuelle VIGNERON.

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

THEMATIQUE 9 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. C'est la création des comités citoyens. La démocratie participative est importante pour la nouvelle équipe municipale et fait partie intégrante de son projet pour JUVIGNAC. Les comités citoyens seront des lieux d'expression directe regroupant les habitants et acteurs des quartiers, et force de proposition.
2. C'est la mise en œuvre d'une plateforme citoyenne E-service facilitant la vie quotidienne des Juvignacois par la mise en ligne d'informations et de prestations numériques destinées à faciliter l'accessibilité à l'information utile, les horaires des services publics communaux ou métropolitains, abonnement TAM, etc.
3. C'est la mise en œuvre, à titre expérimental et à compter du Budget Prévisionnel de 2016 d'une innovation politique majeure, un budget participatif. Concrètement, dans le cadre d'un pourcentage du budget d'investissement de l'année, préalablement défini par la Municipalité, les citoyens présenteront des projets susceptibles d'être financés grâce à ce budget participatif. Les citoyens seront de surcroît impliqués dans la réalisation des projets retenus. L'objectif étant de consacrer un pourcentage à définir annuellement de l'enveloppe d'investissement à ce budget participatif

Intervention de M. le Maire

Merci Mlle Emmanuelle VIGNERON. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Est-ce que tu veux évoquer un mot sur les Comités Citoyens ?

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

Nous travaillons encore, dans le cadre du Comité de pilotage, sur la mise en œuvre précise de ces comités, mais je crois pouvoir annoncer qu'au premier semestre 2015 ils seront en place. Donc JUVIGNAC sera découpée en neuf quartiers avec à l'intérieur cinq représentants habitants de JUVIGNAC qui auront plus de 16 ans, qui seront tirés au sort par des enfants. Préalablement, ils auront candidaté à l'aide d'un bulletin qu'ils vont recevoir dans leur boîte aux lettres, qu'ils pourront retirer en Mairie, imprimer via le site internet, etc. ces Comités Citoyens disposeront d'un Élu référent, Élu qui n'habite pas le quartier concerné pour ne pas être juge et parti et ils se réuniront avec l'Élu référent au moins une fois par trimestre.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Vous pouvez préciser le type des projets susceptibles d'être financés par le budget participatif ?

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

Le type non, je dirais qu'il devra respecter l'intérêt général déjà. L'idée ce serait que ce soient des projets qui permettent de faire vivre JUVIGNAC.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Des projets associatifs ?

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

Tout type de projet. C'est vraiment libre choix aux juvignacois de présenter ce qui leur semble utile pour leur ville.

Intervention de Mme Florence PLAYS

D'accord, cela ne va pas être un projet professionnel ?

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

Non, pas de projet professionnel.

Intervention de Mme Florence PLAYS

D'accord.

Intervention de Mlle Emmanuelle VIGNERON

Ça peut être le fleurissement d'un quartier.

Intervention de M. le Maire

Un projet pour les jeunes, pour les personnes âgées. Cela ne substitue pas à la co-construction par les habitants ou le tissu associatif bien sûr, mais cela peut contribuer en parallèle à mettre de l'huile un peu dans les rouages d'un quartier.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou observations ? Je vais évoquer rapidement, on en a déjà parlé, **LA THEMATIQUE N°10** sur l'année de transition de construction de la Métropole qui, pour répondre à la question par avance de M. Stéphane GOEPFERT, permet de créer des économies d'échelles, des effets de levier, des coopérations nouvelles, des mutualisations enfin c'est l'esprit, de manière à ce que l'on puisse rationaliser et optimiser nos finances publiques dont on a terriblement besoin. La question des déplacements et je parlais tout à l'heure de la TAM avec la refonte du réseau TAM, c'est noté aussi et on vous en parlera plus longuement dans les scénarios que m'a envoyé la TAM cette semaine. Cela va dans le bon sens sachez-le. L'Arc Ouest dont on a beaucoup parlé, qui nous permet d'imaginer, ce que l'on appelle la territorialisation des services s'oriente vers une mutualisation des moyens, des aspects culturels. Tout à l'heure on a parlé de

musique, on a reçu hier un concert de Harpe avec l'association Interlude qui intervient sur les communes alentours. On a une École Municipale de Musique, donc on arrive à travailler ensemble. Petit à petit on crée des liens, on crée des ponts et je pense que l'optimisation des services publics passe par cette territorialisation. On ne va pas travailler avec Castelnau-le-Lez sur le plan des routes, sur le plan des transports, mais par contre, culturellement parlant, Laurent fait partie d'une association d'Adjoints à la Culture : vous êtes 18 communes, pourquoi pas ! On peut mutualiser comme ça un certain nombre d'éléments intéressants et positifs. Voilà, c'est en tout cas l'esprit de la Métropole et c'est en ce sens qu'on travaillera. Je ne supporterais pas que l'on crée une métropole qui coûte plus cher que l'agglomération qui l'a préfigurée. Est-ce que vous avez des questions à ce sujet, des observations que je n'ai pas anticipées de M. Stéphane GOEPFERT ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je vais vous surprendre, M. le Maire, je n'ai pas de question.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Par contre, soyez certain que je resterai vigilant et j'attends des actions.

Intervention de M. le Maire

Mais moi aussi. Nous allons passer à la thématique 11 que M. Alain GREPINET va vous présenter sur l'aspect fiscalité.

Intervention de M. Alain GREPINET

Avant d'évoquer cette thématique, je veux profiter de ce que vient de dire M. le Maire il y a un instant et dans le droit fil de son propos, je vous informe que le 8 avril prochain, nous recevrons ici à la Mairie de JUVIGNAC, tous mes collègues chargés des finances des 7 communes de l'Arc Ouest de JUVIGNAC ceci justement afin d'essayer de voir dans quelle mesure nous pourrions ultérieurement mutualiser certains de nos moyens, analyser disons les difficultés que nous avons, examiner les différentes modalités de nos financements en recettes, en dépenses, etc. donc je pense que ce travail-là de collaboration peut en effet nous éclairer, nous aider les uns et les autres ne serait-ce déjà qu'à partir de l'analyse que nous ferons de nos problèmes communs et j'ai reçu un accueil favorable de l'ensemble de mes collègues des autres communes qui seront donc là le 8 avril prochain. On en fera le moment venu un compte-rendu qui je pense est susceptible d'intéresser la population.

THEMATIQUE 11 : FISCALITE

S'agissant de cette thématique, la Fiscalité et bien à la suite de tout ce qui nous a été relaté jusqu'à maintenant, les faits sont malheureusement têtus, le déséquilibre 2015 atteint -2 600 000 €. Rétablir l'équilibre budgétaire nécessiterait d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménages de plus de 41,2 %. L'équipe municipale s'interdit de faire porter l'intégralité de cet effort

sur les juvignacois et décide de limiter cette hausse à 20,6 % soit un peu moins de la moitié du déséquilibre qui permet de générer en 2015 un produit fiscal supplémentaire de 1 310 126 €. Pour l'autre moitié du déséquilibre, la ville s'engage dans un plan pluriannuel drastique de réduction de ses dépenses qui constituera le socle des négociations qui ne manqueront pas d'être entreprises avec la Chambre Régionale des Comptes. M. le Maire vous a rappelé tout à l'heure que cet après-midi même, nous avons eu une très longue réunion avec les Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Cet important effort de gestion portera ses fruits dès le budget 2016 qui retrouvera enfin l'équilibre. Notre capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires au remboursement de notre stock de dettes de 19 484 760 € passera de 2014 où nous étions insolvable, capacité d'épargne négative, à 24,8 ans en 2015 puis à 12,7 ans en 2016 pour atteindre moins de 9 ans en 2020. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

En conclusion, nous nous sommes engagés à informer et sensibiliser les habitants sur les grandes questions qui les concernent. Le budget de la commune en fait évidemment partie, à plus forte raison dans la situation critique tout à fait particulière dans laquelle JUVIGNAC se trouve aujourd'hui. Nous nous engageons à mener une gestion financière exigeante, collaborative, partagée et notamment transparente dans l'ensemble des champs d'action de la collectivité au service des juvignacois et de leur avenir. Nous nous engageons à mettre en place un cadrage budgétaire strict et une politique de gestion budgétaire déterminée mêlant sincérité budgétaire et prudence. Malgré un contexte exigeant, le budget prévisionnel 2015 traduit la volonté :

- D'assainir les finances de la ville.
- De retrouver l'équilibre en 2016 grâce à un effort sans précédent de réduction de nos dépenses.
- De recherche systématique d'économies.
- D'optimisation de nos recettes tout en garantissant aux Juvignacois une ville animée, festive, conviviale, sûre, attentive à ses aînés et à sa jeunesse.
- Une capacité de désendettement amenée de l'insolvabilité de 2014 à moins de 9 ans en 2020.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue de ce long débat.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Alain GREPINET et puis avant d'ouvrir le débat, je tenais à vous exposer un point de vue personnel sur le sujet. Etant précisé que l'augmentation qui est proposée sur le taux ménages de 20,6 % se traduit et se traduira, sur la somme à payer de Taxe d'Habitation et Taxe Foncière, par une augmentation suivant la composition des foyers célibataires, avec ou sans enfant, de 8 à 13 %. Un point aussi sur le fait que la capacité de désendettement qui vous a été présentée qui aujourd'hui est à 287 ans, qui ne doit pas dépasser 15 ans, ramenée à moins de 9 ans en 2020, est un ratio qui est examiné de très près par la Préfecture, par les banquiers pour éventuellement prêter, et pour financer les écoles.

Personne ne nous prêtera tant qu'on ne sera pas en dessous des 15 ans. Même si je dois conserver toute la sérénité qui convient au débat dans la situation telle que nous la débattons ce soir, je voudrais quand même partager avec vous le profond malaise, la colère et l'amertume qui montent dans notre équipe, depuis plusieurs mois, parce que celles et ceux qui à JUVIGNAC ont conçu, ont développé et ont alimenté le système SANTONJA ont clairement asséché nos finances, dilapidé nos richesses, stérilisé notre territoire en l'absence de stratégie foncière, opacifié volontairement les comptes, emprunté massivement pour pouvoir payer un excès de recrutement à la fois massif et clientéliste. Ce n'est pas la faute des agents, il y a 180 équivalents temps plein, il en faudrait 150. 30 de trop x 30 000 € = 900 000 €.

Celles et ceux qui étaient aux commandes de ce système ont installé l'insincérité budgétaire et la cavalerie financière comme autant de principes de gestion. Arrosé un cercle d'amis qui a grassement prospéré au détriment de l'intérêt collectif, ont largement favorisé l'intérêt des promoteurs, on l'a dit, et certaines entreprises au détriment des habitants, et se sont procurés pour eux-mêmes des avantages personnels inacceptables. Alors oui, nous avons pris l'attache d'un Avocat Pénaliste qui travaille sur ces dossiers depuis le mois de février 2015, je parle sous ton contrôle Alain, et qui compile les éléments juridiques faisant la part entre ce qui relève au mieux de l'incompétence caractérisée, et au pire de certains articles du Code pénal.

Je n'ai pas le droit de vous révéler le contenu du rapport provisoire que les Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes nous ont exposé aujourd'hui pendant 2h, mais sachez qu'ils ont pointé un grand nombre de questions et d'éléments qui posent réellement question.

Alors oui, nous devons assumer collectivement un plan de sauvetage, un budget de pleine rigueur, une gestion drastique par laquelle les dépenses sont radiographiées, expertisées, mises sur la sellette à l'aune de la qualité et de l'efficacité du service public rendu aux juvignacois. Au fond, faire mieux à moindre coût ; car même si nous ne sommes nullement responsables de la gestion passée, vous avez fait confiance à notre équipe pour assumer la situation telle qu'elle est, pour la construire et la conduire non pas pour une année, comme le faisaient les anciens Élus, mais bien avec des éléments construits un, jusqu'en 2020 et deux, par et avec des experts en finances publiques à la fois privées et publiques, sur la base d'éléments prospectifs valides.

La Direction Régionale des Finances Publiques nous aide à construire les éléments prospectifs sur les valeurs locatives et l'assiette fiscale jusqu'en 2020. Ce type de document est en fait la prospective des grands équilibres financiers de la commune jusqu'en 2020. Cela a constitué notre feuille de route budgétaire sur la durée du mandat, elle donnera de la transparence là où la Préfecture, la Direction Régionale des Finances Publiques et les Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes n'en voyaient plus depuis des années.

Alors oui, nous assumons notre part de responsabilité en ne laissant pas l'Etat et les Magistrats agir seuls parce que nous devons protéger les habitants surtout au cœur de la rigueur et nous espérons que les Magistrats qui seront saisis inéluctablement sur le budget 2015 qui sera en déséquilibre se

montreront pour le moins compréhensifs au vu des efforts collectifs que l'on vous a exposés ce soir. Dans les prochaines semaines, en tout cas prochainement, je me tourne vers Mme Bénédicte LABARRE, chacun d'entre vous pourra venir se rendre en Mairie pour se renseigner auprès de la Direction Générale, auprès de Mme Souhila GOUARD, auprès de Mme Bénédicte LABARRE, des personnes concernées pour comprendre et se faire expliquer en détail ce plan de sauvetage que nous sommes condamnés à mettre en place, je m'adresse aux Élus et aux habitants. Il faudra que l'on organise cela et j'ai l'accord de Mme Bénédicte LABARRE.

Oui, ce n'était pas notre programme qui était basé sur ce que nous connaissions de la situation, mais comment imaginer un système de cavalerie masqué ? Comment imaginer le mensonge ? Comment imaginer les abus de toutes sortes ? Notre programme lui-même en fait devra attendre, notamment en investissements et je ne vous cache pas que derrière les éléments programmatiques présentés ce soir, les Élus qui sont ici ressentent une très forte amertume et moi le premier. Le débat est ouvert. M. Stéphane GOEPFERT puis M. Jean-Claude BOUISSEREN.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je vais être très court puisque je sais que certains de mes collègues ont des questions très précises à poser. Les chiffres que vous nous annoncez sont graves, ils méritent une information plus large que ce Conseil Municipal et les personnes présentes. Il était prévu, je crois, une lettre des finances en novembre 2014. M. le Maire, vous aurez un résultat et des éléments précis le 15 avril, je crois, il sera bon d'informer toute la population de ce que vous venez de nous dire selon moi.

Intervention de M. Alain GREPINET

Oui, c'est prévu en effet, nous prévoyons de procéder en deux temps. D'une part on est en train de travailler sur l'élaboration d'un document qui fera le point, qui sera consacré exclusivement aux finances, c'est-à-dire qu'il fera le point sur l'état des lieux qui a déjà été évoqué maintes fois y compris ce soir, qui fera une analyse approfondie à la lumière des analyses qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes, par la Direction des Finances Publiques, etc. et à partir de là, nous expliquerons pourquoi nous ne pouvons pas, parce qu'il y a deux démarches. M. le Maire a souligné un point très important tout à l'heure, c'est vrai que nous nous sentons frustrés puisque dès que nous prenons les rênes de cette maison, on s'aperçoit qu'on ne peut pas mettre en œuvre tout ce sur quoi nous nous étions engagés. Il y a de quoi être frustré quand même. Nécessité fait loi, les choses sont ce qu'elles sont et on les prend à bras le corps avec, je crois, un certain mérite pour tous ceux qui s'y attellent.

On va donc faire un document qui sera très largement diffusé, transparence oblige, et qui fera le point sur la situation, sur le pourquoi du comment, sur la façon dont nous entendons procéder sur le court et moyen terme en précisant, comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Maire, que nous espérons, au cours de la deuxième moitié du mandat, pouvoir enfin remplir une partie au moins des engagements que nous avons formulés, qui avaient été au centre même de l'élection de la campagne municipale de 2014. Deuxième état que nous envisageons de faire dans le courant du mois de septembre, début septembre après les vacances, une réunion publique à l'instar de celle

qui avait été faite le 7 novembre dernier à la salle de Courpouyran au cours de laquelle nous détaillerons tout ce qui aura été communiqué préalablement à la population et qui permettra d'ailleurs de faire un échange entre les élus, l'équipe municipale et la population. Donc là, nous voulons absolument remplir ce devoir d'information qui est dû, qui fait partie de toute élection et en particulier dans ce type de mandat municipal. Voilà, je crois avoir répondu à votre question.

Intervention de M. le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions, observations ? Ah oui, M. Jean-Claude BOUISSEREN pardon.

Intervention de M. Jean-Claude BOUISSEREN

Je reviendrais sur l'ensemble du DOB puisque, les finances bien sûr, c'est le fil rouge du DOB. Sans les finances, tout ce qui a été dit ne serait pas réalisable et ne serait pas faisable. Je reviendrais au tout début concernant le contexte national que vous avez évoqué tout à l'heure effectivement. Ces orientations budgétaires interviennent dans un contexte tout à fait particulier. Certes, la pression budgétaire sur les collectivités territoriales s'est déjà faite ressentir, mais 2015 marque la première année de la baisse drastique des dotations. La baisse de 2014 était déjà conséquente, celle de 2015 équivaut à plus du double. Une baisse qui simplifiera au moins jusqu'en 2017.

Concernant le contexte local, le budget primitif 2014 contraint, mais ayant permis une baisse des taux des impôts locaux de 0,25 % votée en Conseil Municipal le 24 avril 2014 à l'unanimité des suffrages. Mais bien vite, vous avez déclaré publiquement hériter d'une nouvelle gestion, résultat d'une situation catastrophique des finances communales. Sous les recommandations de M. le Préfet de l'Hérault, vous avez mis en place rapidement un plan de rigueur budgétaire sévère sachant que ce plan, outre le fait qu'il s'interdisait toute possibilité d'investissement, aurait des conséquences économiques, sociales et humaines. Humaines pour le personnel communal, ceux en CDD et en perte d'emploi, ceux confrontés à une réduction des moyens, mais toujours prompts à réaliser un service public de qualité. Concernant les causes de cette situation, la Cour Régionale des Comptes ainsi que la Préfecture qui procède actuellement à un audit sur la gestion municipale devraient apporter des précisions et des recommandations dans le cadre de leur rapport d'observation. Recommandations que vous avez probablement anticipées dans les orientations budgétaires projetées et présentées ce soir dans le DOB.

Le budget 2015 ancrera donc une trajectoire budgétaire pour les années à venir. Plus tôt les efforts nécessaires, équitablement partagés seront engagés, plus grandes seront les marges de manœuvre pour ces prochaines années. Ne nous voilons pas la face, cela demandera la réalisation d'efforts particulièrement contraignants et il faut assumer et j'assume, car si les dispositions prévues par la loi de finances 2015 concernant l'effort de redressement des comptes publics s'applique à toutes les collectivités territoriales, les problèmes financiers propres à notre commune s'ajoutent et s'apparentent comme une véritable double peine.

Concernant les dépenses de fonctionnement

Les gestions des ressources humaines devront s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux. Des arbitrages doivent s'imposer afin de réduire et stabiliser les dépenses de fonctionnement, notamment les frais de personnels en prenant en compte la hausse des cotisations retraite, de la revalorisation des bas salaires et de la mise en place des rythmes scolaires. Ces dépenses sont déterminantes pour les équilibres financiers et leur maîtrise constitue un levier incontournable. En outre, la commune doit inévitablement faire face au dynamisme de certaines dépenses contraintes comme les charges financières, le remboursement des intérêts de la dette ainsi qu'à des dépenses de gestion courante, entretien, énergétique, CCAS. Des pénalités pour quota de logements sociaux qui seraient à négocier pour tenir compte de l'effort important dans ce domaine réalisé par la commune. Dans un contexte de participation qui s'impose à tous, une diminution raisonnable des subventions aux associations va être envisagée. Cette baisse n'étant pas uniforme, mais adaptée aux besoins réels de chaque association. Parallèlement, il convient également d'envisager les services rendus à la population autrement, en s'orientant vers des solutions innovantes comme la mutualisation des moyens avec la Métropole. Tout pousse à aller dans ce sens, la cohérence du territoire de la Métropole, l'utilisation d'infrastructures et services communs des économies d'échelles pourront être générées, indispensables face aux contraintes budgétaires auxquelles il faut faire face.

Concernant les recettes de fonctionnement

L'obligation de procéder au rétablissement de l'équilibre budgétaire oblige à une importante augmentation des taux des impôts locaux. J'y reviendrai à la fin de mon intervention. S'y ajoutera l'augmentation mécanique des bases fiscales avec un point d'interrogation, revalorisation de 0,9 %, ainsi qu'une probable augmentation des impôts de la part de la Métropole et du Département également impactés par la baisse des dotations d'Etat. En terme de recettes, il convient de tenir compte des rentrées fiscales dynamiques liées aux droits de mutation ainsi qu'à l'arrivée de nombreux foyers fiscaux sur la commune. Je ne reviendrai pas sur la baisse des dotations.

Les dépenses d'investissement

Outre le remboursement du capital des emprunts, ces derniers doivent avoir pour but d'inscrire notre commune dans une dynamique de renforcement de son attractivité. De nombreux projets et réalisations ont été menés à bien. Néanmoins, de gros travaux restent à entreprendre dans le cadre d'un plan pluriannuel s'appuyant sur des projets structurants. Des travaux de réfection de voirie, déjà prévus au budget 2014, des travaux indispensables pour préparer l'avenir, notamment celui de nos enfants. Ils permettront de soutenir l'activité économique en améliorant le bien-être de nos concitoyens.

Concernant le financement des investissements

Le solde de la section de fonctionnement n'étant pas positif à la clôture de l'exercice budgétaire et donc en l'absence d'autofinancement, le recours à l'emprunt n'est pas écarté, mais devra être limité de façon à ne pas alourdir l'encours de la dette. Ce sera le cas pour la construction d'une nouvelle école dont le montant financier n'est pas précisé. Je note toutefois qu'une richesse

nouvelle d'environ 3 700 000 € par l'optimisation du foncier appartenant à la commune permettra de limiter le recours à l'emprunt. Dans ce contexte, l'aide financière des partenaires doit être continuellement sollicitée et la recherche de subventions et de nouveaux gisements financiers qui s'imposent impérativement à la commune.

Concernant le transfert des compétences et transfert de ressources à la Métropole

Il conviendra de veiller au principe de neutralité budgétaire concernant recettes et dépenses en exigeant que les retours sur investissements réalisés et assumés par la commune soient intégralement restitués à la commune. Ce sera le cas notamment de l'installation de la fibre optique avec l'utilisation des fourreaux en sol mis en place par la commune et ceux existants se situant dans l'emprise du domaine public. De même, concernant les économies énergétiques résultant de la réfection de l'ensemble de l'éclairage public sur la commune. Des orientations budgétaires qui interviennent donc dans un contexte difficile, tout à fait inédit, avec un effort financier important demandé à nos concitoyens. Un effort afin de revenir à l'équilibre budgétaire, ce qui nécessite d'augmenter les taux des trois taxes ménages de +41,2 %.

Votre choix de limiter cette hausse à + 20,6 % impose un plan drastique de diminution des dépenses. Si la recette des impôts relève presque d'un plan comptable, il n'en va pas de même des dépenses. J'ai noté dans votre exposé, les termes ambition et responsabilité. J'y rajouterais volontiers volontarisme et détermination. Il importe donc que M. le Préfet de l'Hérault prenne en compte les efforts importants à charge à la fois de la commune et des juvignacois et qu'il accepte vos dispositions pour un retour à l'équilibre dès le budget 2016. Une décision à venir, synonyme de baisse de pouvoir d'achat et de précarité pour les familles qui connaissent des fins de mois difficiles, pas toutes concernées par des allègements de cotisations, ce qui impose d'accroître la solidarité auprès de nos concitoyens. Plus que jamais, JUVIGNAC a besoin d'être rassemblée en écartant toutes les approches partisans qui divisent, mettent les uns contre les autres, appelant au repli sur soi. Des approches qui au final, conduiraient à l'échec. Les finances communales sont l'affaire de chacun des Élus, de tous les Élus au service de tous nos concitoyens, au service de l'intérêt général, car un service public de qualité dans le cadre d'un budget transparent et sincère est la clé de voûte de toute démocratie. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Jean-Claude BOUISSEREN. Je rappelle pour l'Assemblée que la Présidente de la Commission des Finances est avec nous, Mme Eliane GAUZY-CHABLE, qui a coprésidé avec moi la Commission la semaine dernière et vous avez raison, c'est l'affaire de tous, c'est l'affaire des Élus, de tous les Élus, de tous les citoyens.

Je signale que le rapport de la CRC, la Chambre Régionale des Comptes, sera rendu public. On attend le rapport provisoire sous deux, trois semaines avec ensuite un débat contradictoire avec les personnes qui seront questionnées, les anciens Élus par exemple et puis d'autres, suite à quoi un rapport définitif sera rendu, délibéré en Conseil Municipal où nous pourrons en parler librement en toute transparence.

L'impôt de la Métropole ne varie pas cette année donc il n'y aura pas d'augmentation, ni même du Département. Pour l'investissement, vous avez parlé des voiries donc qui sont du ressort de la Métropole aujourd'hui, sachez que nous avons budgétisé en matière d'investissement le minimum possible, uniquement les 400 000 € prévus pour reconstruire les routes suite aux inondations et on attend, on va devoir engager les 400 000 € pour se les faire rembourser ensuite, une fois que les organismes Région, Département et Préfecture auront les arrêtés attributifs de subventions, ce qui n'est pas encore le cas.

L'école : on a lancé un mandat d'étude à l'automne et l'école pourrait être démarrée. On topera le démarrage de cette école qu'on nous a chiffré : c'est 8 millions d'euros, 10 millions d'euros, 12 millions d'euros, suivant les modalités que l'on souhaite porter dans une école. Aujourd'hui, on a tablé sur un départ en 2016, avec deux emprunts de 4 millions d'euros, en sachant que le stock de dettes n'évoluera pas par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. En 2020 il est tracé pour rester constant, en budgétisant les 8 millions d'euros, parce qu'on a un capital de dettes qui va s'éteindre ici avec des emprunts assez anciens. Voilà, pour répondre aux points que j'ai pu noter.

Intervention de Mme Marie MACHERY

Vous évoquez des actions concrètes en 2015. Vous me permettez d'en attendre la réalité avant de pouvoir juger de leur opportunité et surtout efficacité. J'espère que le service public que l'on doit à nos administrés n'en subira pas les conséquences. J'espère que la jeunesse ne sera pas victime collatérale de la situation financière de la commune, car dans les années à venir elle va être très nombreuse. Concernant le commerce, l'artisanat et le tourisme, j'espère que la hausse des impôts ne freinera pas les commerçants pour s'installer sur la commune. Donc j'attendrai de voir et je resterai vigilante. Je tiens à souligner que j'adhère à votre orientation d'une nouvelle politique sociale sur notre commune, car les habitants ont assez souffert du clientélisme et du favoritisme. Merci.

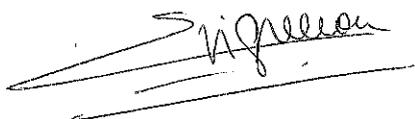
Intervention de M. le Maire

Merci Mme Marie MACHERY. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'intervention.

Je vous remercie pour la qualité de ces débats, de tous les débats sur les 11 thématiques sur une durée qui a excédé 3h, on ne le refera pas souvent, mais c'était nécessaire et important. Je remercie le public qui est ici et je salue notre Garde-pêche que je n'avais pas vu, qui est derrière M. Stéphane GOEPFERT en bleu, si vous voulez lui parler des poissons dans la Mosson. Il dit qu'on peut pêcher soi-disant près du Pont Roman. Je remercie le public qui a été très patient et l'ensemble des Élus de ce Conseil Municipal ainsi que les Directeurs et les membres du personnel communal qui étaient assis à droite. Merci beaucoup

M. le Maire lève la séance à 23h15

Le Secrétaire de Séance



Emmanuelle VIGNERON

Le Maire



Jean-Luc SAVY

